

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2177

14 octobre 2010

SOMMAIRE

Amaranth (Luxembourg) S. à r.l.	104490	Pepp2 S.A.	104481
Ben Luxembourg 2 S.à r.l.	104450	Pharcom S.A.	104489
Beri 3000 S.à r.l.	104457	PharmaTech Services (Luxembourg) S.A.	104489
Blue Fin S.A.	104458	Planigo S.A.	104489
Café de l'Eglise S.à r.l.	104462	Polskilux S.A.	104489
Cafina	104494	PQ/HDS Luxco Investment S.à r.l.	104490
Centuria Capital Luxembourg S.A.	104468	PQ Luxco Investors S.à r.l.	104490
Compagnie d'Investissements Luxem- bourgeois	104471	Primigenia S.A., SPF	104491
Cygnus S.à r.l.	104453	Real Estate Developers S.à r.l.	104491
EGL Holding Luxembourg AG	104471	REOF II Kali S.à r.l.	104493
Euroblick Holding S.A.	104495	Ripiemo Company S.A.	104491
European Treasure Holding S.A.	104457	Rom11 S.A.	104492
H.G.E. Chemical Company S.A.	104460	Royalty Participations S.A.	104461
LEA-C S.A., SPF	104463	RP Rushmore S.à r.l.	104492
Marbre Investissements S.A.	104461	Scaw International	104459
Marbre Investissements S.A.	104458	Schlumberger Europa	104492
MAS Luxinvest S.A.	104463	Schlumberger Europa	104493
MC Grecof S.A.	104463	Schoenfels Development S.A.	104493
MC Grecof S.A.	104468	Shaftesbury (Luxembourg) Holdings S.à r.l.	104495
MDI Holdings (Luxembourg) Sàrl	104469	SN Luxco S.à r.l.	104493
Melis S.à r.l.	104458	Société de Financement pour les Trans- ports, SOFITRA S.A.	104496
Melody Finance S.A.	104469	Sotim Invest S.A.	104496
Moly-Cop Group	104459	Spica Adviser S.A.	104481
N2LUX s.à r.l.	104456	Star Parks S.à r.l.	104456
Nartal S.A.	104470	Surf & Turf S.à r.l.	104492
NBG Asset Management Luxembourg ..	104470	VC SolEs Advisory S.à r.l.	104473
NextPharma Technologies S.A.	104469	Wall Street Institute Kft, Luxembourg Branch	104469
O.T.C. Trade S.à r.l.	104470	Wasteholdco 1 S.à r.l.	104450
Overland Trade SA	104470	Whitelabel II S.à r.l.	104490
Palmers Holdings S.A.	104471	Wickler Frères S.à r.l.	104496
Palmers Holdings S.A.	104473		
PCC Invest S.A.	104473		
PEPP1 S.A.	104456		
Pepp2 S.A.	104481		

Ben Luxembourg 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1136 Luxembourg, 13, place d'Armes.

R.C.S. Luxembourg B 129.188.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2010098897/11.

(100110804) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2010.

Wasteholdco 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 4.358.336,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 135.364.

In the year two thousand and ten, on the nineteenth of August,
before us Maître Edouard Delosch, notary, residing in Rambrouch, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

MONTAGU III GMBH & CO KG, a partnership governed by the laws of Germany, with registered office at 28, Brienner Strasse, D-80333 Munich, Germany, registered with the Munich Register of Commerce and Companies under number HRA 86 263 (the "Shareholder"),

Hereby represented by Maître Michael JONAS, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 18 August 2010.

The said proxy shall be annexed to the present deed.

The Shareholder has requested the undersigned notary to record that the Shareholder is the sole shareholder of Wasteholdco 1 S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of four million eight hundred forty-two thousand five hundred ninety-six euro (EUR 4,842,596.-), with registered office at 12F, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of Maître Joëlle Baden, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, dated 5 December 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 371 of 13 February 2008, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 135.364 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have for the last time been amended following a deed of Maître Edouard Delosch, notary, residing in Rambrouch, Grand Duchy of Luxembourg, of 2 August 2010, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The Shareholder, represented as above mentioned, having recognised to be duly and fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1 To amend article 5 of the articles of incorporation of the Company, in order to insert a provision on share premium account in the articles of incorporation.

2 To approve the redemption of four hundred eighty-four thousand two hundred sixty (484,260.-) class A3 shares by the Company and to acknowledge that the Company now holds all the class A3 shares;

3 To reduce the corporate capital of the Company by an amount of four hundred eighty-four thousand two hundred sixty euro (EUR 484,260.-) so as to reduce it from its present amount of four million eight hundred forty-two thousand five hundred ninety-six euro (4,842,596.-) to four million three hundred fifty-eight thousand three hundred thirty-six euro (4,358,336.-);

4 To cancel the four hundred eighty four thousand two hundred sixty (484.260.-) class A3 shares with a nominal value of one euro (1.-) per share;

5 To amend the articles of incorporation of the Company, in order to reflect the resolutions to be taken pursuant to the above items of the agenda;

6 To confer all and any powers to the managers in order to implement the above proposed capital reduction.

7 Miscellaneous;

has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Shareholder resolved to amend article 5 of the articles of incorporation of the Company by inserting a new paragraph 4. Said paragraph will read as follows:

“ **Art. 5. Capital, Paragraph 4.** In addition to the issued capital, there may be set up a premium account to which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholder(s) or to allocate funds to the legal reserve.”

Second resolution

The Shareholder resolved to approve the redemption of four hundred eighty-four thousand two hundred sixty (484,260.-) class A3 shares by the Company and acknowledged that the Company now holds all the class A3 shares.

Third resolution

The Shareholder resolved to reduce the corporate capital of the Company by an amount of four hundred eighty-four thousand two hundred sixty euro (484,260.-) so as to reduce it from its present amount of four million eight hundred forty-two thousand five hundred ninety-six euro (4,842,596.-) to four million three hundred fifty-eight thousand three hundred thirty-six euro (4,358,336.-).

Fourth resolution

The Shareholder resolved to cancel the four hundred eighty-four thousand two hundred sixty (484,260.-) class A3 shares with a nominal value of one euro (1.-) per share.

Fifth resolution

The Shareholder resolved to amend the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company in order to reflect the above capital reduction and cancellation of the class A3 of shares. Said paragraph will from now on read as follows:

“ **Art. 5. Capital, Paragraph 1.** The Company's share capital is set at four million three hundred fifty-eight thousand three hundred thirty-six euros (EUR 4,358,336.-) represented by (i) four hundred eighty four thousand two hundred fifty-nine (484,259) shares of class A1 (the "Class A1 Shares"), (ii) four hundred eighty four thousand two hundred fifty-nine (484,259) shares of class A2 (the "Class A2 Shares"), (iii) four hundred eighty four thousand two hundred fifty-nine (484,259) shares of class A4 (the "Class A4 Shares"), (iv) four hundred eighty four thousand two hundred fifty-nine (484,259) shares of class A5 (the "Class A5 Shares"), (v) four hundred eighty four thousand two hundred fifty-nine (484,259) shares of class A6 (the "Class A6 Shares"), (vi) four hundred eighty four thousand two hundred fifty-nine (484,259) shares of class A7 (the "Class A7 Shares"), (vii) four hundred eighty four thousand two hundred fifty-nine (484,259) shares of class A8 (the "Class A8 Shares"), (viii) four hundred eighty four thousand two hundred fifty-nine (484,259) shares of class A9 (the "Class A9 Shares"), and (ix) four hundred eighty four thousand two hundred sixty-four (484,264) shares of class A10 (the "Class A10 Shares"), each share having a par value of one euro (EUR 1).”

Sixth resolution

The Shareholder resolved to confer all and any powers to any manager, acting individually, of the Company in order to implement the above resolutions.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at one thousand three hundred euro (EUR 1,300.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le dix-neuf août,

Par-devant nous Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Rambrouch, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

MONTAGU III GMBH & CO KG, un partnership de droit allemand, ayant son siège social au 28, Brienner Strasse à D-80333 Munich, Allemagne, et enregistré auprès du registre de commerce de Munich sous le numéro HRA 86 263 (l' "Associé"),

représenté aux fins des présentes par Maître Michael JONAS, avocat, demeurant à Luxembourg, aux termes d'une procuration donnée le 18 août 2010.

La prédite procuration restera annexée aux présentes.

L'Associé a requis le notaire instrumentant d'acter que l'Associé est le seul et unique associé de Wasteholdco 1 S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois luxembourgeoises ayant un capital social de quatre millions huit cent quarante-deux mille cinq cent quatre-vingt-seize euros (EUR 4.842.596.-), ayant son siège social au 12F, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg constituée suivant acte reçu par Maître Joëlle Baden, notaire, de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 5 décembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 371 du 13 février 2008, et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 135.364 (la "Société"). Les statuts ont été modifiés la dernière fois par un acte de Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Rambrouch, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 2 août 2010, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. L'Associé, représenté comme indiqué ci-avant, reconnaissant avoir été dûment et pleinement informé des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1 Modification de l'article 5 des statuts de la Société, afin d'insérer une disposition concernant le compte de prime d'émission dans les statuts de la Société,

2 Approbation du rachat de quatre cent quatre-vingt-quatre mille deux cent soixante (484.260) parts sociales de catégorie A3 émises par la Société et reconnaissance du fait que la Société détient maintenant l'ensemble des parts sociales de catégorie A3..

3 Réduction du capital de la société à concurrence d'un montant de quatre cent quatre-vingt-quatre mille deux cent soixante euros (484.260,-) afin de le réduire de son montant actuel de quatre millions huit cent quarante-deux mille cinq cent quatre-vingt-seize euros (4.842.596.-) à quatre millions trois cent cinquante-huit mille trois cent trente-six euros (4.358.336.-),

4 Annulation des quatre cent quatre-vingt-quatre mille deux cent soixante (484.260) parts sociales de catégorie A3 ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune,

5 Modification des statuts de la Société, afin de refléter les résolutions à prendre sous les points précédents de l'ordre du jour,

6 Délégation de pouvoir aux gérants pour mettre en œuvre la réduction de capital proposée ci-dessus,

7 Divers.

a requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé a décidé de modifier l'article 5 des statuts de la Société en insérant un nouvel alinéa 4. Cet alinéa sera rédigé comme suit:

" **Art. 5. Capital, Alinéa 4.** En plus du capital émis, un compte prime d'émission peut être établi sur lequel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les parts sociales en plus de la valeur nominale. Le solde de ce compte prime d'émission peut être utilisé pour régler le prix des parts sociales que la Société a rachetées à ses associés, pour compenser toute perte nette réalisée, pour réaliser des distributions aux associés ou pour affecter des fonds à la réserve légale."

Deuxième résolution

L'Associé a décidé d'approuver le rachat des quatre cent quatre-vingt-quatre mille deux cent soixante (484.260.-) parts sociales de catégorie A3 émises par la Société et de reconnaître le fait que la Société détient maintenant l'ensemble des parts sociales de catégorie A3.

Troisième résolution

L'Associé a décidé de réduire le capital de la société à concurrence d'un montant de [quatre cent quatre-vingt-quatre mille deux cent soixante (484.260.-) afin de le réduire de son montant actuel de quatre millions huit cent quarante-deux mille cinq cent quatre-vingt-seize euros (4.842.596.-) à quatre millions trois cent cinquante-huit mille trois cent trente-six euros (4.358.336.-).

Quatrième résolution

L'Associé a décidé d'annuler les quatre cent quatre-vingt-quatre mille deux cent soixante (484.260) parts sociales de catégorie A3 ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

Cinquième résolution

L'Associé a décidé de modifier l'alinéa premier de l'article 5 des statuts de la Société afin de refléter les résolutions ci-dessus. Cet alinéa sera dorénavant rédigé comme suite:

" **Art. 5. Capital, Alinéa 1.** Le capital social de la Société est fixé à quatre millions trois cent cinquante-huit mille trois cent trente-six euros (EUR 4.358.336.-) représenté par (i) quatre cent quatre vingt quatre mille deux cent cinquante neuf

(484.259) parts sociales de catégorie A1 (les "Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A1"), (ii) quatre cent quatre vingt quatre mille deux cent cinquante neuf (484 259) parts sociales de catégorie A2 (les "Parts Sociales ordinaires de Catégorie A2"), (iii) quatre cent quatre vingt quatre mille deux cent cinquante neuf (484 259) parts sociales de catégorie A4 (les "Parts Sociales ordinaires de Catégorie A4"), (iv) quatre cent quatre vingt quatre mille deux cent cinquante neuf (484 259) parts sociales de catégorie A5 (les "Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A5"), (v) quatre cent quatre vingt quatre mille deux cent cinquante neuf (484 259) parts sociales de catégorie A6 (les "Parts Sociales ordinaires de Catégorie A6"), (vi) quatre cent quatre vingt quatre mille deux cent cinquante neuf (484 259) parts sociales de catégorie A7 (les "Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A7"), (vii) quatre cent quatre vingt quatre mille deux cent cinquante neuf (484 259) parts sociales de catégorie A8 (les "Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A8"), (viii) quatre cent quatre vingt quatre mille deux cent cinquante neuf (484 259) parts sociales de catégorie A9 (les "Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A9"), et (ix) quatre cent quatre vingt quatre mille deux cent soixante quatre (484 264) parts sociales de catégorie A10 (les "Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A10"), d'une valeur d'un euro (EUR 1,-) chacune."

Sixième résolution

L'Associé a décidé de conférer tous les pouvoirs à chaque gérant, agissant individuellement, pour mettre en œuvre les résolutions prises ci-dessus.

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec, le notaire soussigné, notaire le présent acte.

Signé: M. Jonas, DELOSCH.

Enregistré à Redange/Attert, le 20 août 2010. Relation: RED/2010/1148. Reçu soixante-quinze (75,-) euros.

Le Receveur (signé): KIRSCH.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Rambrouch, le 30 août 2010.

Référence de publication: 2010118012/182.

(100134000) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2010.

Cygnus S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 29.971,00.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 148.546.

In the year two thousand and ten, on the twentieth day of July.

Before Maître Francis Kessler, notary public residing at Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Sirius Holding S.à r.l., a private limited liability company governed by the laws of Luxembourg, having its registered office at 10 rue Nicolas Adames, L-1114 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 152.989 ("Sirius");

hereby represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, notary clerk, with professional address at 5 rue Zénon Bernard L4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy having been initialled "ne varietur" by the proxy holder, acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated herein above, has requested the undersigned notary to record as follows:

I.- The appearing party is the sole shareholder of Cygnus S.à r.l., a limited liability company ("société à responsabilité limitée"), having its registered office at 10, rue Nicolas Adames, L-1114 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 148.546 (the "Company"), which has been incorporated under Luxembourg law on 9 October 2009 by notarial deed enacted by Maître Blanche Moutrier, notary residing in Esch/Alzette, published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" (the "Memorial C") under number 2107.

The articles of association of the Company have been lastly amended by a notarial deed enacted on 8 July 2010 by Maître Francis Kessler, not yet published in the Memorial C.

II.- That the 43 (forty-three) shares of a nominal value of EUR 697 (six hundred ninety-seven Euro) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the sole shareholder expressly states having been duly informed beforehand.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Waiving of notice right;
2. Dissolution and liquidation of the Company;
3. Appointment of Mr. Olimjon Shadiev as sole liquidator of the Company for the liquidation period and determination of the powers of the liquidator; and
4. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by Sirius, as sole shareholder of the Company (the "Sole Shareholder"), the following resolutions were taken:

First resolution:

It was resolved that the Sole Shareholder waives its right to prior notice of the current meeting, acknowledges having been sufficiently informed of the agenda for the meeting, confirms that it considers the meeting validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items on the agenda. It was further unanimously resolved that all the relevant documentation has been put at the disposal of the Sole Shareholder within sufficient period of time in order to allow it to carefully examine each document.

Second resolution:

It was resolved, in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, (the "Law") to declare the voluntary dissolution of the Company and to put it into liquidation (the "Liquidation").

Third resolution:

It was resolved to appoint Mr. Olimjon Shadiev, born on June 26, 1973 in Tashkent (Uzbekistan), residing at 45, rue Sigguy vu Letzebuerg, L-1933 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, as sole liquidator of the Company (the "Liquidator").

It was resolved to grant the following powers to the Liquidator:

The Liquidator shall be fully empowered by Articles 144 to 151 of the Law.

He shall notably be empowered to represent the Company during and in the course of the liquidation process, to dispose of all the assets, to discharge all the liabilities and to distribute (in whole or in part only) the net assets of the Company to the Sole Shareholder in kind or in cash at any time during the liquidation process.

He may carry out any act provided for in Article 145 of the Law without the need for prior approval of the Sole Shareholder, including contribute the assets of the Company to other companies.

He may deal with, with or without payment, all intangible, privileged, secured or mortgaged rights, actions in termination, transcription, seizure, opposition or other encumbrances.

The Liquidator may in particular, without limiting the generality of the above, sell, exchange or alienate any and all movable property and/or rights of the Company, if the occasion arises.

The Liquidator is exempt from drawing up an inventory and can refer to the accounts of the Company instead.

He may freely delegate specified and determined tasks and for a limited period part of his powers to one or more representatives on his own responsibility.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with this deed, have been estimated at about one thousand euro (€ 1,000.-).

There being no further business for the meeting to consider, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Esch/Alzette on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Traduction française du texte qui précède

L'an deux mille dix, le vingtième jour de juillet.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire public résidant à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Sirius Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie selon le droit luxembourgeois, ayant son siège social sis au 10, rue Nicolas Adames, L-1114 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 152.989 («Sirius»);

ici représentée par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée, avec adresse professionnelle sise au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Telle procuration ayant été paraphée ne varietur par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et du notaire soussigné, restera attachée au présent acte afin d'être enregistrée avec celui-ci auprès des autorités d'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme déclaré ci-dessus, a requis le notaire soussigné d'acter comme suit:

I.- La partie comparante est l'associé unique de Cygnus S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social sis au 10, rue Nicolas Adames, L-1114 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 148.546 (la «Société»), constituée par acte notarié dressé par Maître Blanche Moutrier, notaire public de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, le 9 octobre 2009, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations («Mémorial C») numéro 2107 du 27 octobre 2009.

Les statuts de la Société ont été dernièrement modifiés par acte notarié du notaire instrumentant daté du 8 juillet 2010, non encore publié au Mémorial C.

II.- Que les 43 (quarante-trois) parts sociales d'une valeur nominale de 697 EUR (six cent quatre-vingt-dix-sept Euros) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société, sont représentées, de sorte que l'associé unique peut valablement se prononcer sur tous les points portés à l'ordre du jour dont l'associé unique déclare avoir été dûment et préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Renonciation au droit de convocation;
2. Dissolution et liquidation de la société;
3. Nomination de M. Olimjon Shadiev en tant que liquidateur unique de la Société pour la durée de la liquidation et détermination des pouvoirs du liquidateur; et
4. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par Sirius, en qualité d'associé unique de la Société (l' «Associé Unique»), les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution:

Il est décidé que l'associé unique renonce à son droit de recevoir la convocation préalable afférente à la présente assemblée, reconnaît avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour, confirme qu'il considère la réunion valablement convoquée et en conséquence accepte de délibérer et de voter sur tous les points portés à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que toute la documentation concernée a été mise à la disposition de l'associé unique dans un délai suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

Deuxième résolution:

Il est décidé, conformément à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), de déclarer la dissolution volontaire de la Société et de la mettre en liquidation (la «Liquidation»).

Troisième résolution:

Il est décidé de nommer M. Olimjon Shadiev, né le 26 juin 1973 à Tashkent (Ouzbékistan), résidant à 45, rue Siggy vu Letzebuerg, L-1933 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, en tant que liquidateur de la Société (le «Liquidateur»).

Il est décidé d'attribuer les pouvoirs suivants au Liquidateur:

Le Liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 151 de la Loi.

Il sera notamment habilité à représenter la Société durant le processus de Liquidation, à vendre tous les actifs, à s'acquitter des dettes de la Société, et à distribuer, en tout ou partie, les actifs nets de la Société à l'Associé Unique, en espèces ou en nature, à tout moment au cours du processus de Liquidation.

Il peut notamment accomplir les actes prévus à l'article 145 de la Loi sans autorisation préalable de l'Associé Unique, y compris apporter les actifs de la Société à d'autres sociétés.

Il peut traiter, avec ou sans paiement, tous les droits incorporels, privilèges, gages ou hypothèques, actions résolutoires, transcriptions, saisies, oppositions ou à tout autre empêchement.

Le Liquidateur peut en particulier, sans que l'énumération suivante ne soit limitative, vendre, échanger et aliéner tous biens mobiliers et droits, et aliéner ledit ou lesdits biens le cas échéant.

Le Liquidateur est exempté de dresser un inventaire et peut se référer aux livres de la Société.

Il peut librement déléguer, sous sa propre responsabilité, pour des tâches spécifiques et déterminées et pour un temps limité, à un ou plusieurs mandataires, partie de ses pouvoirs.

Estimation des frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en rapport avec le présent acte, s'élèvent à environ mille euros (€ 1.000.-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée a été ajournée.

A la suite de quoi le présent acte notarié a été rédigé à Esch/Alzette au jour cité au commencement de ce document. Lecture ayant été faite à la personne comparante, elle a signé avec nous, le notaire, le présent acte original.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate que, sur demande de la personne comparante ci-dessus, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande de la même personne comparante et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 22 juillet 2010. Relation: EAC/2010/8859. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2010105491/149.

(100119558) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2010.

Star Parks S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 5.308.675,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 116.316.

Par résolutions circulaires signées en date du 04 août 2010, les associés ont pris la décision d'accepter la démission de Wouter Dekkers, avec adresse professionnelle au 123, Mercurius, 6922 LL Duiven, Pays-Bas, de son mandat de gérant avec effet au 12 avril 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 19 août 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010117970/13.

(100134080) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2010.

N2LUX s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4751 Pétange, 165A, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 146.304.

Les comptes annuels au 31/12/09 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010114593/10.

(100129463) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2010.

PEPPI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 1, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 103.677.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2010117943/11.

(100134342) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2010.

Beri 3000 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 10, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 150.378.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} septembre 2010.

Référence de publication: 2010117798/10.

(100134519) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2010.

European Treasure Holding S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 50.000,00.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 149.530.

Extrait de résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 2 juillet 2010

Les actionnaires de la société EUROPEAN TREASURE HOLDING S.A. réunis en Assemblée Générale Extraordinaire du 2 juillet 2010, ont décidé à l'unanimité, de prendre les résolutions suivantes:

L'assemblée générale décide d'accepter la démission du poste d'administrateur de catégorie B et d'administrateur-délégué de:

- Monsieur Robert KEMPENEER, administrateur de sociétés, né le 21 février 1958 à Anderlecht (B), demeurant à B-1332 Rixensart, Avenue Normande 10, Boîte A,
avec effet au 29 juin 2010.

De même, l'assemblée générale décide d'accepter la démission du poste d'administrateur de catégorie A de:

- Monsieur Joseph CHARLIER, administrateur de sociétés, né le 23/07/1957 à Villers-Ste-Gertrude, demeurant à B-6940 Durbuy, Allée du Val 62

- Madame Mireille JANSSENS, administrateur de sociétés, demeurant à B-6940 Durbuy, Allée du Val 62
avec effet immédiat.

Par conséquent, l'assemblée générale décide de nommer:

- Monsieur Joseph CHARLIER, administrateur de sociétés, né le 23/07/1957 à Villers-Ste-Gertrude, demeurant à B-6940 Durbuy, Allée du Val 62

au poste d'administrateur et d'administrateur-délégué de la société pour une durée de quatre ans c'est-à-dire jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2014.

L'assemblée générale décide de nommer:

- Monsieur Emmanuel GENGOUX, administrateur de société, né le 09/11/1962 à Sinsin, demeurant à B-5377 Somme Leuze, Nestor Bouillon 12A,

- Madame Mireille JANSSENS, administrateur de sociétés, né le 07/08/1950 à Mormont, demeurant à B-6940 Durbuy, Allée du Val 62,

au poste d'administrateurs de la société pour une durée de quatre ans c'est-à-dire jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2014.

L'assemblée décide d'accepter la démission de:

- Monsieur Joseph CHARLIER, administrateur de sociétés, né le 23/07/1957 à Villers-Ste-Gertrude, demeurant à B-6940 Durbuy, Allée du Val 62

de son poste de président du conseil d'administration.

Par conséquent, l'assemblée générale ainsi que tous les membres du conseil nouvellement nommés, décident de nommer:

- Madame Mireille JANSSENS, administrateur de sociétés, demeurant à B-6940 Durbuy, Allée du Val 62
en qualité de président du Conseil d'administration.

Dans le cadre de la gestion journalière, la société est engagée par la signature individuelle de l'administrateur-délégué.

Luxembourg, le 2 juillet 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010118526/44.

(100135145) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2010.

Melis S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 106, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 146.658.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010117912/9.

(100134309) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2010.

Marbre Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 60.299.

Extrait de résolution de l'assemblée générale ordinaire tenue le 31 août 2010

L'assemblée décide de révoquer Madame Anne PANIS, de son poste de commissaire et de nommer, comme nouveau commissaire la société LUXREVISION Sarl, avec siège social à L-1470 Luxembourg 7, route d'Esch et inscrite au RCS Luxembourg sous la référence B 40124 et ce pour un mandat de 1 an jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 août 2010.

MARBRE INVESTISSEMENTS S.A.

Référence de publication: 2010117915/15.

(100134260) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2010.

Blue Fin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.
R.C.S. Luxembourg B 140.676.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 1^{er} septembre 2010 à 12.00 heures à Luxembourg

L'assemblée décide de transférer le siège social de la Société du 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg au 26, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg avec effet immédiat.

L'assemblée prend acte qu'en date du 3 août 2010 les administrateurs Messieurs Pierre LENTZ, Thierry FLEMING et Reno Maurizio TONELLI ont donné leur démission de leurs mandats d'administrateurs de la Société. L'assemblée accepte ces démissions et décide de nommer administrateurs en remplacement des administrateurs démissionnaires:

- Monsieur Giulio CARINI, employé privé, né le 25 octobre 1983 à Terni (Italie), demeurant professionnellement au 26, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg;

- Monsieur Alessandro CUSUMANO, employé privé, né le 6 avril 1981 à Borgomanero (Italie), demeurant professionnellement au 26, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg;

- La société BLUE MGMT LTD, avec siège social au 45 Malborough, 61, Walton Street, GB – SW3 2JY Londres, cette dernière étant représentée de manière permanente conformément à l'article 51 bis de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, par Monsieur Francesco NETTIS, Managing Director de la société BLUE MGMT LTD, demeurant à 45 Malborough, 61, Walton Street, GB – SW3 2JY Londres.

Le mandat des administrateurs ainsi nommés viendra à échéance en 2011 à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2010.

L'assemblée prend acte qu'en date du 3 août 2010, la société AUDIEX S.A. a donné sa démission de son mandat de commissaire aux comptes de la Société. L'assemblée accepte cette démission et décide de nommer commissaire aux comptes de la société, en remplacement du commissaire aux comptes démissionnaire:

- La société I.C. DOM-COM S.à r.l. ayant son siège social au 69, rue de la Semois, L-2533 Luxembourg.

Le mandat du commissaire aux comptes ainsi nommé viendra à échéance en 2011 à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2010.

Luxembourg, le 1^{er} septembre 2010.

Référence de publication: 2010119043/30.

(100135468) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2010.

**Moly-Cop Group, Société à responsabilité limitée,
(anc. Scaw International).**

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.
R.C.S. Luxembourg B 108.820.

In the year two thousand and ten, on the sixth day of August.

Before Us M^e Jean SECKLER, notary residing at Junglinster, (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned;

APPEARED:

The private limited liability company "ANGLO AMERICAN LUXEMBOURG", established and having its registered office in L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance, inscribed in the Trade and Companies' Registry of Luxembourg, section B, under the number 69788,

here duly represented by Mrs Torugbene ADEKOLU, private employee, residing professionally in L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance, by virtue of a proxy given under private seal on August 6th, 2010, such proxy, after having been signed "ne varietur" by the mandatory and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing party, represented as said before, declares and requests the officiating notary to act:

- That the private limited liability company ("société à responsabilité limitée") "Scaw International", established and having its registered office in L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance, inscribed in the Trade and Companies' Registry of Luxembourg, section B, under the number 108820, (the "Company"), originally incorporated under the laws of the British Virgin Islands on May 21st, 2002, and whose registered office has been transferred from the British Virgin Islands to Luxembourg pursuant to a deed pursuant to a deed of M^e AndréJean-Joseph SCHWACHTGEN, then notary residing in Luxembourg, on the 9th of June 2005, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1098 of the 26th of October 2005,

and whose articles of associations have been amended several times and for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary on the 19th of February 2010, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 810 of April 20th, 2010

- That the appearing party is the sole actual partner of the Company (the "Sole Shareholder") and that it has taken, through its mandatory, the following resolution:

Sole resolution

The Sole Shareholder decides to change the name of the company into MOLY-COP GROUP, and subsequent amends article 2 of the articles of incorporation which shall have the following wording:

" Art. 2. Name. The private limited liability company ("société à responsabilité limitée") exists under the name of "MOLY-COP GROUP"."

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately eight hundred fifty Euros.

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English and French, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the mandatory of the appearing party, acting as said before, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the said mandatory has signed with Us, the notary, the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le six août.

Par devant Nous Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

La société à responsabilité limitée "ANGLO AMERICAN LUXEMBOURG", établie et ayant son siège social à L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 69788,

ici représentée par Madame Torugbene ADEKOLU, employée privée, demeurant professionnellement à L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée le 6 août 2010, laquelle

procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare et requiert le notaire instrumentaire d'acter:

- Que la société à responsabilité limitée "Scaw International", établie et ayant son siège social à L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 108820, (la "Société"), a été constituée originellement sous le régime légal des Iles Vierges Britanniques le 21 mai 2002, et dont le siège social a été transféré des Iles Vierges Britanniques à Luxembourg suivant acte reçu par Maître Andréjean-Joseph SCHWACHTGEN, notaire alors de résidence à Luxembourg, en date du 9 juin 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1098 du 26 octobre 2005,

et dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 19 février 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 810 du 20 avril 2010.

- Que la partie comparante est la seule associée actuelle de la Société ("Associée Unique") et qu'elle a pris, par son mandataire, la résolution suivante:

Première résolution

L'Associée Unique décide de changer le nom de la société en MOLY-COP GROUP et en conséquence de modifier l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 2. Nom.** La Société à responsabilité limitée existe sous le nom de "MOLY-COP GROUP"."

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, s'élève approximativement à la somme de huit cent cinquante euros.

Constataion

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte à la mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connue du notaire par son nom, prénom, état civil et domicile, ladite mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: T.ADEKOLU; J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 16 août 2010. Relation GRE/2010/2857. Reçu soixante-quinze euros 75 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société.

Junglinster, le 2 Septembre 2010.

Référence de publication: 2010118674/89.

(100134856) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2010.

H.G.E. Chemical Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 12, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 105.001.

Extract of the resolutions taken by the the Annual General Meeting held in Luxembourg on April 6th, 2010

Are reconducted for a new statutory period of 6 years until the Annual General Meeting of 2016, the mandates of:

Mr. Giuseppe SECCOMANDI, company manager, born in Bergamo (Italy) on 06.08.1968, residing in 8, Via San Salvatore. I-24129 Bergamo (Italy) as director, president and managing director

Mr. Fabio LOCATELLI, company manager, born in Bergamo (Italy) on 26.09.1968, residing in 22, Via IV Novembre, I-24030 ALMENNO SAN BARTOLOMEO as director

Mr. Ender ÖNER, company manager, born in Mersin (Turkey) on 12.08.1960, residing in 10B, Dr. Üzeyir Garih Cad. Melisa Sok., Cekmece, TR-Istanbul as director

Mr. Samir GÜNASTI, company manager, born in Tarsus (Turkey) on 12.03.1962, residing in 1 B/8, Block B, Palmiye Mah. 1208 Sok. Sözmen, TR-Mersin as director

Mr. Gabriele PEDRONCELLI, company manager, born in Capriata San Gervasio (Italy) on 22.09.1960, residing in 1, Via Velasco, I-24122 Bergamo (Italy) as director

C.C.M. (LUXEMBOURG) S.A., 49 boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg as statutory auditor

For extract sincere and conform
FOR H.G.E. CHEMICAL COMPANY S.A.
D.S. CORPORATION S.A.
Signature

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 6 avril 2010

Sont reconduits pour une nouvelle période statutaire de 6 ans à savoir jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2016, les mandats de:

Mr. Giuseppe SECCOMANDI, administrateur de société, né à Bergame (Italie) le 06.08.1968, résidant à 8, Via San Salvatore, I-24129 Bergame (Italie) en tant qu'administrateur, président et administrateur délégué

Mr. Fabio LOCATELLI, administrateur de société, né à Bergame (Italie) le 26.09.1968, résidant à 22, Via IV Novembre, I-24030 ALMENNO SAN BARTOLOMEO en tant qu'administrateur

Mr. Ender ÖNER, administrateur de société, né à Mersin (Turquie) le 12.08.1960, résidant à 10B, Dr. Üzeyir Garih Cad. Melisa Sok., Cekmece, TR-Istanbul en tant qu'administrateur

Mr. Samir GÜNASTI, administrateur de société, né à Tarsus (Turquie) le 12.03.1962, résidant à 1 B/8, Block B, Palmiye Mah. 1208 Sok. Sözmen, TR-Mersin en tant qu'administrateur

Mr. Gabriele PEDRONCELLI, administrateur de société, né à Capriata San Gervasio (Italie) le 22.09.1960, résidant à 1, Via Velasco, I-24122 Bergamo (Italy) en tant qu'administrateur

C.C.M. (LUXEMBOURG) S.A., 49 boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, en tant que commissaire aux comptes

Pour extrait sincère et conforme
POUR H.G.E. CHEMICAL COMPANY S.A.
D.S. CORPORATION S.A.

Référence de publication: 2010120838/42.

(100135861) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2010.

Marbre Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 60.299.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010117916/10.

(100134310) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2010.

Royalty Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 52.491.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 23 août 2010

Monsieur DE BERNARDI Angelo, 60, Grand-Rue, L-1660 Luxembourg, Monsieur REGGIORI Robert et Monsieur DONATI Régis sont renommés administrateurs.

Monsieur VEGAS-PIERONI Louis est renommé commissaire aux comptes.

Monsieur DE BERNARDI Angelo est nommé Président du Conseil d'administration.

Les mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2013.

Pour extrait sincère et conforme
ROYALTY PARTICIPATIONS S.A.
Robert REGGIORI
Administrateur

Référence de publication: 2010118410/18.

(100132690) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2010.

Café de l'Eglise S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4552 Niedercorn, 48, rue de l'Eglise.

R.C.S. Luxembourg B 155.210.

—
STATUTS

L'an deux mil dix, le six août.

Par-devant Maître Georges d'HUART, notaire de résidence à Pétange.

A comparu:

Madame Fatna NIA, salariée, née à El Aioun (Maroc), le 1^{er} janvier 1963, demeurant à L-4552 Niedercorn, 48, rue de l'Eglise,

laquelle comparante a requis le notaire instrumentaire d'acter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée.

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de "Café de l'Eglise S.à.r.l."**Art. 2.** Le siège social de la société est établi sur le territoire de la Ville de Differdange. Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision du ou des gérants.**Art. 3.** La société a pour objet l'exploitation d'un débit de boissons alcoolisées et non alcoolisées, d'une petite restauration, ainsi que toutes opérations mobilières, immobilières, financières commerciales, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en favoriser son développement.

Elle pourra faire des emprunts avec ou sans garantie et accorder tous concours, avances, garanties ou cautionnements à d'autres personnes physiques ou morales.

Art. 4. La société est constituée pour une durée indéterminée, à partir de ce jour.

L'année sociale coïncide avec l'année civile, sauf pour le premier exercice.

Art. 5. Le capital social entièrement libéré est fixé à douze mille quatre cents euros (12.400.- €), divisé en cent parts sociales de cent vingt-quatre euros (124.- €) chacune.

Le capital social a été souscrit par la comparante.

La somme de douze mille quatre cents euros (12.400.- €) se trouve à la disposition de la société, ce qui est reconnu par la comparante.

Art. 6. La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, salariés ou gratuits sans limitation de durée. La comparante respectivement les futurs associés ainsi que le ou les gérants peuvent nommer d'un accord unanime un ou plusieurs mandataires spéciaux ou fondés de pouvoir.**Art. 7.** Les héritiers et créanciers du comparant ne peuvent sous quelque prétexte que ce soit requérir l'apposition de scellés, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration ou de sa gérance.**Art. 8.** La dissolution de la société doit être décidée dans les formes et conditions de la loi. Après la dissolution, la liquidation en sera faite par le gérant ou par un liquidateur nommé par la comparante.**Art. 9.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales.*Frais*

Les frais incombant à la société pour sa constitution sont estimés à mille cent vingt-cinq euros.

Gérance

La comparante a pris les décisions suivantes:

1. Sont nommés gérants:

a) *gérant technique:*

Monsieur Nicolas THIRY, commerçant, en retraite, né à Luxembourg, le 7 juillet 1940, demeurant à L-4822 Rodange, 15, rue Eugène Huberty,

b) *gérante administrative:*

Madame Fatna NIA, préqualifiée.

2. La société est valablement engagée par la signature conjointe des deux gérants.

3. Le siège social de la société est fixé à L-4552 Niedercorn, 48, rue de l'Eglise.

Dont acte, fait et passé à Pétange, en l'étude du notaire instrumentaire.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, elle a signé avec Nous, Notaire, la présente minute.

Signé: NIA, D'HUART.

Enregistré à Esch/Alzette A.C., le 16 août 2010. Relation: EAC/2010/9949. Reçu: soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 23 août 2010.

G. d'HUART.

Référence de publication: 2010118876/57.

(100134720) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2010.

MAS Luxinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1748 Findel, 8, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 148.473.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} septembre 2010.

Référence de publication: 2010117918/10.

(100134436) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2010.

MC Grecof S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 88.856.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} septembre 2010.

Référence de publication: 2010117920/10.

(100134468) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2010.

LEA-C S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 155.195.

STATUTS

L'an deux mille dix, le dix-neuf août.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

- «Capinvest Ltd», société ayant son siège social à Watergarden 6, Suite 24, Gibraltar, représentée par Madame Nathalie GAUTIER, employée privée, avec adresse professionnelle au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.
- Madame Stéphanie GRISIUS, M. Phil. Finance B. Sc. Economics, avec adresse professionnelle au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg,
- Madame Nathalie GAUTIER, prénommée, agissant en son nom personnel.

La procuration signée "ne varietur" par les comparants et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, aux termes de la capacité avec laquelle ils agissent, ont requis le notaire instrumentaire de dresser acte d'une société anonyme que les parties prémentionnées déclarent constituer entre elles et dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

I. Nom, Durée, Objet, Siège Social

Art. 1^{er}. Il est formé par les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme de gestion de patrimoine familial, sous la dénomination de «LEA-C S.A., SPF» (ci-après la «Société»).

Art. 2. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 3. La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte, à l'exclusion de toute activité commerciale.

La société pourra détenir une participation dans une société à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de cette société.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites des dispositions de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF").

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

II. Capital social - Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à deux cent quinze mille euros (EUR 215.000,-) représenté par deux mille cent cinquante (2.150) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), racheter ses propres actions.

Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de deux millions cent cinquante mille euros (EUR 2.150.000,-) qui sera représenté par vingt et un mille cinq cents (21.500) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 19 août 2015, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Le conseil d'administration est encore autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé ci-dessus spécifié et dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés. Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

La société réservera ses actions aux investisseurs suivants:

- a) une personne physique agissant dans le cadre de la gestion de son patrimoine privé ou
- b) une entité patrimoniale agissant exclusivement dans l'intérêt du patrimoine privé d'une ou de plusieurs personnes physiques ou
- c) un intermédiaire agissant pour le compte d'investisseurs visés sub a) ou b) du présent paragraphe.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Art. 6. Les actions de la société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre. Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

L'action au porteur est signée par deux administrateurs ou, si la société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci. La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe.

Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite. Une copie certifiée conforme de l'acte conférant délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, §§ 1. et 2. de la Loi.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour présenter l'action à l'égard de la société. La société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

III. Assemblées générales des Actionnaires Décisions de l'actionnaire unique

Art. 7. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra à Luxembourg, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, le troisième mardi du mois de mars à 9.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou télécopie une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les présents statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès-verbal.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

III. Conseil d'Administration

Art. 9. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

Art. 10. Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou téléfax un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur ne peut présenter plus d'un de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 11. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

Art. 12. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 13. La Société sera engagée par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.

V. Surveillance de la Société

Art. 14. Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire. L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

IV. Exercice social - Bilan

Art. 15. L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

Art. 16. Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et en tant que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 5 de ces statuts, ou tel qu'augmenté ou réduit en vertu de ce même article 5.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la Loi.

VII. Liquidation

Art. 17. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

V. Modification des Statuts

Art. 18. Les présents statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

VI. Dispositions finales - Loi applicable

Art.19. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.

La Loi et la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2010.
- 2) La première assemblée générale annuelle des actionnaires aura lieu en 2011.

Souscription et Libération

Toutes les actions ont été souscrites par les deux comparants, pré-qualifiés, comme suit par:

Souscripteurs	Nombre d'actions	Libération EUR
1) «Capinvest Ltd», prénommée,	2.148	214.800,
2) Madame Stéphanie GRISIUS, prénommée,	1	100,
3) Madame Nathalie GAUTIER, prénommée,	1	100,
Total:	2.150	215.000,

Les actions ainsi souscrites ont été intégralement libérées par l'apport à la société de deux cent dix (210) actions de la société «LES ETANGS DE L'ABBAYE», société anonyme holding, ayant son siège social au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Ces actions ainsi apportées à la Société sont évaluées à la somme de deux cent quinze mille euros (EUR 215.000,-).

L'apport en nature ci-dessus a fait l'objet d'un rapport établi en date du 11 août 2010 par le cabinet «RSM Audit Luxembourg», réviseur d'entreprises, Luxembourg, conformément à l'article 26-1 de la loi concernant les sociétés commerciales, lequel rapport restera, annexé aux présentes pour être soumis avec elles aux formalités de l'enregistrement.

Ce rapport conclut comme suit:

Conclusion:

«Su base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale de l'apport ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur des actions de LEA-C S.A., SPF à émettre en contrepartie.»

La preuve de la propriété des actions apportées et le transfert des mêmes actions au profit de la Société a été rapportée au notaire soussigné par le registre des actionnaires de la société «LES ETANGS DE L'ABBAYE».

Les souscripteurs garantissent que les actions apportées à la Société sont libres de tous privilèges, charges ou autres droits en faveur de tiers et qu'aucun consentement ou agrément n'est requis pour le présent apport.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi et déclare expressément qu'elles sont remplies.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution est évalué à environ mille sept cents euros.

Assemblée Générale Extraordinaire

Et à l'instant les comparants se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et le nombre des commissaires à un (1).

2. Les personnes suivantes ont été nommées administrateurs:

1) Madame Michelle DELFOSSÉ, ingénieur civil, demeurant professionnellement au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg;

2) Madame Nathalie GAUTIER, employée privée, demeurant professionnellement au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg;

3) Madame Stéphanie GRISIUS, M. Phil. Finance B. Sc. Economics, demeurant professionnellement au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

L'assemblée générale extraordinaire nomme Madame Michelle DELFOSSÉ, prénommée, aux fonctions de président du conseil d'administration.

3. A été nommée commissaire:

«audit.lu», société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 42, rue des Cerises, L-6113 Junglinster, RCS Luxembourg B 113.620.

4. Les mandats des administrateurs et du commissaire prendront fin à l'assemblée générale amenée à se prononcer sur les comptes de l'année 2010.

5. L'adresse de la Société est établie au 6, rue Adolphe, L1116 Luxembourg.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donné aux comparants, connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: N. GAUTIER, S. GRISIUS, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 25 août 2010. Relation: EAC/2010/10235. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010117892/268.

(100134395) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2010.

Centuria Capital Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes.

R.C.S. Luxembourg B 144.076.

Extrait de résolution du conseil d'administration prise par voie circulaire en date du 27 août 2010

Le conseil d'administration a pris la résolution suivante:

- Le conseil d'administration a décidé de désigner:

* Monsieur Alain Pacaud, né le 16 août 1946 à Gouvieux (France), ayant son adresse professionnelle au 10, Avenue de Friedland, F-75008 Paris, déjà Administrateur et Administrateur-délégué, comme Président du Conseil d'Administration.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui approuvera les comptes annuels au 31 décembre 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 août 2010.

Pour Centuria Capital Luxembourg S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010118040/20.

(100133050) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2010.

MC Grecof S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 88.856.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} septembre 2010.

Référence de publication: 2010117921/10.

(100134478) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2010.

MDI Holdings (Luxembourg) Sàrl, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 23, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 142.003.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010117922/10.

(100134358) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2010.**Melody Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 78.400.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010117923/9.

(100134429) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2010.**NextPharma Technologies S.A., Société Anonyme.****Capital social: USD 12.101.826,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 74.367.

EXTRAIT

En date du 13 août 2010, les administrateurs ont pris la résolution suivante:

- Le siège social de la société est transféré du "12 Rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg" au "15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg".

Luxembourg, le 1^{er} septembre 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010117926/14.

(100134551) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2010.**Wall Street Institute Kft, Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.**

Adresse de la succursale: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 145.776.

Extrait des résolutions des associés de la Société du 23 août 2010

En date du 23 août 2010, les associés de la Société ont pris les résolutions suivantes:

- d'accepter la démission de Monsieur Timothy Francis DANIELS en tant qu'administrateur de la Société avec effet au 17 août 2010;

- de nommer Monsieur David Charles KEDWARDS, né le 8 octobre 1963 à Solihull, Royaume-Uni, ayant comme adresse Yanlord Garden, Room 1802, Building 7, Lane 99, Pu Cheng Road, Pudong, Shanghai, Chine, en tant qu'administrateur de la Société avec effet au 19 août 2010 et à durée indéterminée;

- de nommer Monsieur David Charles KEDWARDS, né le 8 octobre 1963 à Solihull, Royaume-Uni, ayant comme adresse Yanlord Garden, Room 1802, Building 7, Lane 99, Pu Cheng Road, Pudong, Shanghai, Chine, en tant que gérant de la Succursale avec effet au 19 août 2010 et à durée indéterminée;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 août 2010.

Wall Street Institute Kft, Luxembourg Branch

Signature

Référence de publication: 2010118008/21.

(100134103) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2010.

Nartal S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.

R.C.S. Luxembourg B 46.600.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue de façon extraordinaire à Luxembourg, le 27 janvier 2003, que:

Le mandat d'administrateur de Mademoiselle Mireille HERBRAND étant venu à échéance n'a pas été renouvelé.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 août 2010.

Pour extrait conforme

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2010117928/15.

(100134212) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2010.

NBG Asset Management Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 16, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 81.459.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010117929/10.

(100134435) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2010.

O.T.C. Trade S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8041 Strassen, 27, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 98.880.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Gérant

Référence de publication: 2010117930/12.

(100134303) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2010.

Overland Trade SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 81.781.

Il résulte des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire de l'actionnaire de la société en date du 31 août 2010 que:

- Madame Ewelina Margalska a démissionné de son poste d'administrateur de la société avec effet au 3 août 2010;
- Monsieur Geoffrey Henry, né le 5 mai 1972 à Chênée (Belgique), demeurant professionnellement 41, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg a été nommé en remplacement de l'administrateur démissionnaire avec effet au 3 août 2010 et ce pour une durée de six ans.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 1^{er} septembre 2010.

Référence de publication: 2010117932/15.

(100134128) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2010.

EGL Holding Luxembourg AG, Société Anonyme.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 7, place du Théâtre.
R.C.S. Luxembourg B 103.420.

Auszug aus dem Protokoll der Generalversammlung der Aktionäre vom 20. Juli 2010

Am 20. Juli 2010 hat die Generalversammlung der Aktionäre folgende Beschlüsse gefasst:

Den Rücktritt von Herrn Dominik Michael ANDERHALDEN als Verwaltungsratsmitglied der Kategorie A und Vorsitzender des Verwaltungsrates mit Wirkung zum Ablauf seines Mandats am 31. August 2010 anzunehmen,

Herrn Patrick Franz WINTERBERG, geboren am 24. Oktober 1968 in Dornach, Solothurn, Schweiz, geschäftsansässig in Lerzenstrasse 10, CH-9533 Dietikon, Schweiz, als Verwaltungsratsmitglied der Kategorie A zu ernennen, mit Wirkung zum 1. September 2010 und bis zur Generalversammlung, die im Jahr 2011 stattfindet.

Auszug aus dem Protokoll der Sitzung des Verwaltungsrates vom 1. September 2010

Am 1. September 2010 hat der Verwaltungsrat folgenden Beschluss gefasst:

Herrn Patrick Franz WINTERBERG mit sofortiger Wirkung und für die Dauer seines Mandats als Verwaltungsratsmitglied der Kategorie A. als Vorsitzenden des Verwaltungsrates zu ernennen.

Der Verwaltungsrat der Gesellschaft setzt sich demnach zusammen wie folgt:

Herr Patrick Franz Winterberg, Verwaltungsratsmitglied der Kategorie A und Vorsitzender

Frau Florine Lang, Verwaltungsratsmitglied der Kategorie A

Herr Jean-Marc Ueberecken, Verwaltungsratsmitglied der Kategorie B

Herr Alexander Olliges, Verwaltungsratsmitglied der Kategorie B

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 2. September 2010.

EGL Holdings Luxembourg AG

Unterschrift.

Référence de publication: 2010118514/27.

(100134892) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2010.

Palmers Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 70.685.

Le Bilan au 31 octobre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, le 31 août 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010117937/10.

(100133981) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2010.

C.I.L., Compagnie d'Investissements Luxembourgeois, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8190 Kopstal, 67, rue Schmitz.
R.C.S. Luxembourg B 155.226.

STATUTS

L'an deux mille dix, le dix-huit août.

Par-devant Maître Georges d'HUART, notaire de résidence à Pétange.

A comparu:

Monsieur Fredrik THIERY, né à Compiègne (F), le 27 juillet 1952, demeurant à L-8190 Kopstal, 67, rue Schmitz, agissant en nom personnel et au nom et pour compte de ses 2 fils:

- Monsieur Nicolas THIERY, né à Paris (F), le 6 mars 1986, demeurant à F-92300 Levallois Perret, 96, rue des Villiers.

- Monsieur Charles THIERY, né à Paris (F), le 25 mars 1984, demeurant à F-75002 Paris, 14, rue Antin,

en vertu d'une procuration annexée au présent acte.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire d'acter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux:

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de "COMPAGNIE D'INVESTISSEMENTS LUXEMBOURGEOIS" en abrégé C.I.L.

Art. 2. Le siège social de la société est établi dans la commune de Kopstal. Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision du ou des gérantes.

Art. 3. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans toutes sociétés ou entreprises luxembourgeoises, communautaires ou étrangères, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, brevets et licences accessoires, participer à la création, au développement et au contrôle de toutes entreprises, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option, d'achat et de toute autre manière, tous titres, brevets et licences accessoires, les réaliser par la voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires, brevets et droits par qui, et de quelque manière que ce soit, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle pourra accomplir toutes études, missions ou tâches qui rentrent dans le cadre de l'activité du groupe.

D'une façon générale, elle pourra prendre toutes mesures et faire toutes opérations jugées utiles à l'accomplissement de son objet social.

Elle pourra faire des emprunts avec ou sans garantie et accorder tous concours, avances, garanties ou cautionnements à d'autres personnes physiques ou morales.

Art. 4. La société est constituée pour une durée indéterminée, à partir de ce jour.

L'année sociale coïncide avec l'année civile, sauf pour le premier exercice.

Art. 5. Le capital social entièrement libéré est fixé à treize mille quatre cent quarante euros (13.440.- €), divisé en quarante-quatre mille huit cents (44.800) parts sociales sans désignation de valeur nominale.

Le capital social a été souscrit comme suit:

Monsieur Fredrik THIERY, préqualifié,	10 parts sociales en pleine propriété 44.780 parts sociales en usufruit
Monsieur Charles THIERY, préqualifié,	5 parts sociales en pleine propriété 22.390 parts sociales en nue-propiété
Monsieur Nicolas THIERY, préqualifié,	5 parts sociales en pleine propriété <u>22.390 parts sociales en nue-propiété</u>
TOTAL	44.800 parts sociales

Le capital est libéré par l'apport de la société à responsabilité limitée "COMPAGNIE FRANÇAISE D'INVESTISSEMENTS", au capital de 682.971,59 € avec siège F-92300 Levallois Perret, (RCS Nanterre B 429076433) jusqu'à concurrence de 13.440.- €, le surplus étant affecté au compte courant dans les mêmes proportions que la souscription du capital.

Un rapport du réviseur Marc MULLER gérant de la Fiduciaire Marc MULLER S.à.r.l. est joint à la présente, justifiant la réalité de l'apport en nature.

Art. 6. La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, salariés ou gratuits sans limitation de durée.

Les associés ainsi que le ou les gérants peuvent nommer d'un accord unanime un ou plusieurs mandataires spéciaux ou fondés de pouvoir.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles sont indivisibles à l'égard de la société.

La cession de parts à des tierces personnes non associées nécessite l'accord unanime de tous les associés.

Art. 8. Les héritiers et créanciers d'un associé ne peuvent sous quelque prétexte que ce soit requérir l'apposition des scellés, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration ou de sa gérance.

Art. 9. La dissolution de la société doit être décidée dans les formes et conditions de la loi. Après la dissolution, la liquidation en sera faite par le gérant ou par un liquidateur nommé par les associés.

Art. 10. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales.

Frais

Les frais incombant à la société pour sa constitution sont estimés à mille cent vingt-cinq euros (1.125.- €).

Réunion des associés

Les associés ont pris à l'unanimité les décisions suivantes:

1. Est nommé gérant: Monsieur Fredrik THIERY, préqualifié.
2. La société est valablement engagée par la signature individuelle du gérant.

3. Le siège social de la société est fixé à L-8190 Kopstal, 67, rue Schmitz.

Dont acte, fait et passé à Pétange, en l'étude du notaire instrumentaire.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec Nous, Notaire, la présente minute.

Signé: THIERY, D'HUART.

Enregistré à Esch/Alzette A.C., le 20 août 2010. Relation: EAC/2010/10118. Reçu: soixante-quinze euros (EUR 75,-)

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 25 août 2010.

G. d'HUART.

Référence de publication: 2010120155/78.

(100135363) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2010.

Palmers Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 70.685.

Le Bilan au 31 octobre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 août 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010117938/10.

(100133982) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2010.

PCC Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 87.648.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010117940/9.

(100134430) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2010.

VC SolEs Advisory S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 4, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 155.220.

STATUTES

In the year two thousand and ten, on the twenty-sixth of August.

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Voigt & Coll. GmbH, a German private limited company with its registered office at Kaistr. 18, D-40221 Düsseldorf, Germany, registered with the Handelsregister Düsseldorf under number HRB 47897, here represented by Harald Strelen, professionally residing at 21, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, by virtue of a proxy, given on August 26th, 2010.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in the here above stated capacity, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which is declared organized and the articles of association of which shall be as follows:

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name of VC SolEs Advisory S.à.r.l. (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the "Law"), as well as by the present articles of association.

Art. 2. The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner

as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, management, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant security in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of companies or funds in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies/funds as the Company, grant loans or otherwise - as for example by providing advisory services - assist the companies or funds in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies/funds as the Company.

The Company may borrow in any form and may issue any kind of notes, bonds and debentures and generally issue any debt, equity and/or hybrid securities in accordance with Luxembourg law.

The Company may carry out any commercial, industrial, financial, real estate or intellectual property activities which it may deem useful in accomplishment of these purposes. It may inter alia delegate its obligations to third parties in order to accomplish its purposes.

The company will only carry out its activities in the interest of its parent company or any other company belonging to the same group of companies.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period.

Art. 4. The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. The registered office may be transferred within the same municipality by decision of the manager or, in case of several managers, of the board of managers.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the manager or, in case of several managers, by the board of managers.

In the event that the manager or the board of managers determines that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

B. Share capital - Shares

Art. 5. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred EUR (EUR 12,500.-) represented by one hundred twenty-five (125) shares with a par value of one hundred EUR (EUR 100.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings of shareholders.

Art. 6. The share capital may be modified in accordance with the Law.

Art. 7. The Company will recognize only one holder per share. Joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 8. The Company's shares are freely transferable among shareholders. Any inter vivos transfer to a new shareholder is subject to the approval of such transfer given by shareholders representing at least three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the owners of shares representing three quarters of the rights of the survivors, subject to and in accordance with the Law. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

The Company may have one or several shareholders, with a maximum number of forty (40), unless otherwise provided by law.

Art. 9. The death, legal incapacity, suspension of civil rights, dissolution, bankruptcy or insolvency or any similar event regarding the sole shareholder or any of the shareholders will not cause the dissolution of the Company.

C. Management

Art. 10. The Company is managed by one or several managers, who need not be shareholders.

In dealing with third parties, the manager, or in case of several managers, the board of managers has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose. The managers are appointed by the sole shareholder, or as the case may be, the shareholders, who fix(es) the term of their office. They may be dismissed freely at any time by the sole shareholder, or as the case may be, the shareholders.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one manager, by the individual signature of any manager and by the signature of any duly authorised signatory within the limits of such authorisation.

Art. 11. In case of several managers, the Company is managed by a board of managers which may choose from among its members a chairman, and, as the case may be, a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside at meetings of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be waived by consent in writing, by facsimile, e-mail or any other similar means of communication. A separate notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

No notice shall be required in case all the members of the board of managers are present or represented at a meeting of such board of managers or in the case of resolutions in writing approved and signed by all the members of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by facsimile, e-mail or any other similar means of communication another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation of all such persons in the meeting. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting; in case of tied votes, the chairman shall have a casting vote.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by facsimile, e-mail or any other similar means of communication. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 12. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or by two managers or by any person duly appointed to that effect by the board of managers.

Art. 13. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 14. The managers do not assume, by reason of their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

Art. 15. The manager or, in case of several managers, the board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the manager or the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of association.

D. Supervision of the Company

Art. 16. The operations of the Company may be supervised by one or several statutory auditors, which need not be shareholders. The general meeting of shareholders may appoint one or more statutory auditor(s) and determines the term of its (their) office. In case the Company has more than twenty-five (25) shareholders, the general meeting of shareholders will appoint one or more statutory auditor(s).

If the Company exceeds the limits of two of the three criteria determined by article 35 of the law of 19 December 2002 concerning the register of commerce and companies and the accounting and annual accounts of undertakings for a period as set out by article 36 of the same law, the institution of statutory auditor(s), if any, is suppressed and one or more independent auditor(s) (réviseur d'entreprise) chosen among the members of the Institut des Réviseurs d'Entreprises will be designated by the general meeting of shareholders, which fixes their number and the term of their office.

E. Decisions of the sole shareholder - Collective decisions of the shareholders

Art. 17. Each shareholder may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each shareholder is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Art. 18. The general meeting of shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by law and by these articles of association. Save a higher majority as provided herein, collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders representing more than half of the share capital.

The shareholders may not change the nationality of the Company otherwise than by unanimous consent. Any other amendment of the articles of association requires the approval of (i) a majority of shareholders (ii) representing three quarters of the share capital at least.

Art. 19. In the case of a sole shareholder, such shareholder exercises the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the Law. In such case, any reference made herein to the “general meeting of shareholders” shall be construed as a reference to the sole shareholder, depending on the context and as applicable, and powers conferred upon the general meeting of shareholders shall be exercised by the sole shareholder.

F. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

Art. 20. The Company’s financial year commences on 1st January and ends on 31st December of the same year.

Art. 21. Each year on 31st December, the accounts are closed and the manager(s) prepare(s) an inventory including an indication of the value of the Company’s assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company’s registered office.

Art. 22. Each year, five per cent (5%) of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the shareholders.

G. Dissolution - Liquidation

Art. 23. In the event of dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, who need not be shareholders, and who are appointed by the general meeting of shareholders which will determine their powers and compensation. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders in proportion to the shares of the Company held by them.

H. Final clause - Governing law

Art. 24. These articles of association shall be construed and interpreted under and shall be governed by Luxembourg law.

All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the Law.

Subscription and Payment

The shares have been subscribed as follows:

Voigt & Coll. GmbH, aforementioned	125 shares
Total:	125 shares

All the shares subscribed are fully paid-up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Transitional dispositions

The first financial year shall begin on the date of this deed of the Company and shall terminate on 31st December 2011.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand five hundred (EUR 1,500.-).

General Meeting of Shareholders

The sole shareholder, exercising the powers of the general meeting of shareholders and representing the entire share capital of the Company, has immediately passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at 4, rue Heinrich Heine, L-1720 Luxembourg;
2. The following persons are appointed as managers of the Company for an indefinite period:
 - Thomas Hopp, (Corporate Counsel), born on 23 April 1976 in Köln, Germany, residing professionally in Kaistrasse 18, 40221 Düsseldorf, Germany;
 - Mario Warny (Managing Director), born on 22 September 1973 in Sankt Vith, Belgium, residing professionally in 21, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a German translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the German text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholder of the person appearing signed together with the notary the present deed.

Es folgt die deutsche Übersetzung des vorangehenden Textes:

Im Jahr zweitausendzehn, am sechundzwanzigsten August.

Vor dem unterzeichnenden Notar Maître Martine SCHAEFFER, mit Amtssitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg.

Ist erschienen:

Voigt & Coll. GmbH, eine Deutsche Gesellschaft mit beschränkter Haftung, mit Gesellschaftssitz in Kaistr. 18, D-40221 Düsseldorf, Deutschland, eingetragen im Handelsregister in Düsseldorf unter der Nummer HRB 47897, hier vertreten durch Harald Strelen, geschäftlich ansässig in 21, avenue de la Liberté, L-1931 Luxemburg, aufgrund einer am 26.08.2010 ausgestellten privatschriftlichen Vollmacht.

Die vorerwähnte Vollmacht bleibt, nach Paraphierung ne varietur durch den Vertreter der erschienenen Parteien und den beurkundenden Notar, vorliegender Urkunde als Anlage beigelegt, um mit derselben hinterlegt zu werden.

Die erschienene Partei, vertreten wie oben angegeben, hat den unterzeichneten Notar ersucht, die Gründung einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung urkundlich festzustellen, wie hiermit beschlossen wird und deren Satzung wie folgt lautet:

A. Zweck - Dauer - Name - Sitz

Art. 1. Es besteht eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) mit dem Firmennamen VC SolEs Advisory S.à.r.l. (nachstehend die „Gesellschaft“) welche den Bestimmungen des Gesetzes über Handelsgesellschaften vom 10. August 1915 in seiner aktuellen Fassung (das „Gesetz über Handelsgesellschaften“) und den Bestimmungen der vorliegenden Satzung unterliegt.

Art. 2. Zweck der Gesellschaft ist die Verwaltung und das Management eines oder mehrerer Investmentvehikel, der Erwerb von Beteiligungen jeder Art an in- und ausländischen Gesellschaften und sonstigen Vermögensanlagen jeder Art, der Erwerb von Wertpapieren jeder Art durch Kauf, Zeichnung oder auf andere Weise, die Übertragung von Wertpapieren jeder Art durch Verkauf, Tausch oder auf andere Weise sowie die Verwaltung, das Management, die Kontrolle und Entwicklung ihres Portfolios.

Die Gesellschaft kann ferner für Gesellschaften/Fonds, in welchen sie eine direkte oder indirekte Beteiligung hält oder welche der gleichen Unternehmensgruppe wie sie selbst angehören, Dritten gegenüber Garantien geben, Sicherheiten einräumen, um ihre Verpflichtungen oder die Verpflichtungen dieser Gesellschaften/Fonds zu sichern, ihnen Kredite gewähren oder sie auf andere Weise unterstützen.

Die Gesellschaft kann in jeder Form Geld leihen sowie Wechsel, Schuldverschreibungen und Anleihen und generell alle Arten von Schuldbzw. Wertpapieren einschließlich Mischformen in Übereinstimmung mit dem luxemburgischen Recht ausgeben.

Die Gesellschaft kann alle Tätigkeiten kaufmännischer, gewerblicher und finanzieller Natur oder im Zusammenhang mit Grundeigentum oder gewerblichem Rechtsschutz vornehmen, die ihr zur Erreichung dieser Zwecke förderlich erscheinen.

Die Gesellschaft wird ausschließlich im Interesse ihrer Muttergesellschaft oder anderer, zur gleichen Unternehmensgruppe gehörender, Gesellschaften tätig werden.

Art. 3. Die Gesellschaft wird auf unbestimmte Zeit gegründet.

Art. 4. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Luxemburg-Stadt, Großherzogtum Luxemburg. Der Gesellschaftssitz kann durch einen Beschluss des Geschäftsführers oder, im Falle einer Mehrzahl von Geschäftsführern, durch einen Beschluss des Rates der Geschäftsführer, an jeden beliebigen Ort in derselben Gemeinde verlegt werden.

Die Gesellschaft kann durch einen Beschluss des Geschäftsführers oder, im Falle einer Mehrzahl von Geschäftsführern, durch Beschluss des Rates der Geschäftsführer, Zweigstellen oder Agenturen sowohl in Luxemburg als auch im Ausland errichten.

Sollten der Geschäftsführer oder der Rat der Geschäftsführer feststellen, dass außerordentliche politische, wirtschaftliche oder gesellschaftliche Entwicklungen aufgetreten sind oder unmittelbar bevorstehen, welche die gewöhnlichen Tätigkeiten der Gesellschaft an ihrem Gesellschaftssitz oder die Kommunikation zwischen ihrem Gesellschaftssitz und Personen im Ausland beeinträchtigen können, so kann der Gesellschaftssitz vorübergehend bis zur vollständigen Normalisierung der Verhältnisse ins Ausland verlegt werden; solche vorübergehenden Maßnahmen haben keinen Einfluss auf

die Nationalität der Gesellschaft, welche trotz einer vorübergehenden Verlegung ihres Gesellschaftssitzes eine luxemburgische Gesellschaft bleibt.

B. Gesellschaftskapital - Anteile

Art. 5. Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-), aufgeteilt in einhundertfünfundzwanzig (125) Anteile zu je einhundert Euro (EUR 100,-).

Jeder Anteil gewährt eine Stimme bei ordentlichen und außerordentlichen Hauptversammlungen.

Art. 6. Das Gesellschaftskapital kann jederzeit durch Beschluss einer Mehrheit von Gesellschaftern, die zumindest drei Viertel des Gesellschaftskapitals vertreten, in Übereinstimmung mit dem Gesetz über Handelsgesellschaften geändert werden.

Art. 7. Die Gesellschaft erkennt nur einen einzigen Inhaber pro Anteil an. Steht ein Anteil mehreren Berechtigten zu, so ernennen sie einen gemeinschaftlichen Vertreter, der sie gegenüber der Gesellschaft vertritt.

Art. 8. Die Anteile können zwischen den Gesellschaftern frei übertragen werden. Die Übertragung von Gesellschaftsanteilen unter Lebenden an Nichtgesellschafter bedarf der Zustimmung von Gesellschaftern, die mindestens drei Viertel des Gesellschaftskapitals vertreten.

Im Fall des Todes eines Gesellschaftern können die Anteile des verstorbenen Gesellschaftern an einen Dritten nur mit Zustimmung der Inhaber von Anteilen, die drei Viertel der Rechte der Überlebenden vertreten und im Übereinstimmung mit unter den Voraussetzungen des Gesetzes über Handelsgesellschaften übertragen werden. Eine derartige Zustimmung ist nicht erforderlich, wenn die Übertragung an Eltern oder Abkömmlinge oder an den überlebenden Ehegatten erfolgt.

Die Gesellschaft kann einen oder mehrere Gesellschafter haben, jedoch höchstens vierzig (40), sofern sich gesetzlich nichts Gegenteiliges vorgeschrieben ist.

Art. 9. Die Gesellschaft wird weder durch Tod, noch Geschäftsunfähigkeit, noch durch Entmündigung, Auflösung, Bankrott oder Zahlungsunfähigkeit einer ihrer Gesellschafter, oder irgendein ähnliches Ereignis betreffend den Alleingesellschafter, aufgelöst.

C. Geschäftsführung

Art. 10. Die Geschäftsführung obliegt einem oder mehreren Geschäftsführern, welche nicht Gesellschafter sein müssen.

Gegenüber Dritten ist der Geschäftsführer, bzw. im Fall von mehreren Geschäftsführern der Rat der Geschäftsführer, unter allen Umständen unbeschränkt befugt, im Namen der Gesellschaft zu handeln und alle mit dem Gesellschaftszweck im Einklang stehenden Geschäfte und Handlungen zu genehmigen. Die Geschäftsführer werden durch den Alleingesellschafter bzw. durch die Gesellschafter bestellt, welche(r) die Dauer ihrer Amtszeit festlegt(festlegen). Die Bestellung eines Geschäftsführers kann jederzeit und ohne Angabe von Gründen vom Alleingesellschafter bzw. von den Gesellschaftern widerrufen werden.

Die Gesellschaft wird jederzeit durch die Unterschrift des alleinigen Geschäftsführers oder bei mehreren Geschäftsführern durch die Einzelunterschrift jedes Geschäftsführers und durch die Unterschrift eines jeden ordnungsgemäß Bevollmächtigten im Rahmen dieser Bevollmächtigung verpflichtet.

Art. 11. Bei Bestellung mehrerer Geschäftsführer wird die Gesellschaft durch den Rat der Geschäftsführer geleitet, welche aus dem Kreis ihrer Mitglieder einen Vorsitzenden und einen stellvertretenden Vorsitzenden auswählen kann. Sie kann außerdem einen Schriftführer bestimmen, welcher kein Geschäftsführer sein muss und welcher für die Protokolle der Sitzungen der Geschäftsführung verantwortlich ist.

Der Rat der Geschäftsführer wird durch den Vorsitzenden oder durch zwei Geschäftsführer an dem im Einladungsschreiben genannten Ort einberufen. Die Sitzungen der Geschäftsführung finden am Gesellschaftssitz statt, sofern nicht anders im Einladungsschreiben bestimmt. Der Vorsitzende nimmt den Vorsitz bei allen Sitzungen der Geschäftsführung wahr; in seiner Abwesenheit kann jedoch der Rat der Geschäftsführer per Mehrheitsbeschluss der Anwesenden einen anderen Geschäftsführer zum Vorsitzenden pro tempore ernennen.

Die Geschäftsführer erhalten spätestens vierundzwanzig (24) Stunden vor dem für die Sitzung vorgesehenen Zeitpunkt ein schriftliches Einladungsschreiben, außer in dringenden Fällen, in denen Art und Grund der Dringlichkeit im Einladungsschreiben angegeben werden müssen. Auf das Einladungsschreiben kann durch schriftliche Zustimmung, Fax, Email oder durch ein vergleichbares Kommunikationsmittel verzichtet werden. Ein gesondertes Einladungsschreiben ist für Sitzungen der Geschäftsführung nicht erforderlich, wenn Zeit und Ort der Sitzung in einem vorangehenden Geschäftsführungsbeschluss festgesetzt wurden.

Sind alle Geschäftsführer in einer Sitzung anwesend oder vertreten oder bei Falle schriftlichen Beschlüssen, denen alle Geschäftsführer zustimmen und die von allen Geschäftsführern unterschrieben werden, ist kein Einladungsschreiben erforderlich.

Jeder Geschäftsführer kann sich in den Sitzungen der Geschäftsführung durch einen anderen Geschäftsführer mittels einer schriftlich oder durch Fax, E-Mail oder ein vergleichbares Kommunikationsmittel erteilten Vollmacht vertreten lassen. Ein Geschäftsführer kann mehrere Geschäftsführer vertreten.

Jeder Geschäftsführer kann an der Sitzung durch Telefon-oder Videokonferenzschaltung oder durch ein vergleichbares Kommunikationsmittel teilnehmen, sofern dieses den an der Sitzung teilnehmenden Personen eine ununterbrochene Verständigung untereinander erlaubt und eine effektive Teilnahme dieser Teilnehmer an der Sitzung ermöglicht. Eine derartige Teilnahme an einer Sitzung entspricht der persönlichen Teilnahme an dieser Sitzung.

Der Rat der Geschäftsführer kann nur dann wirksam beraten oder handeln, wenn zumindest die Mehrheit der Geschäftsführer bei einer Sitzung anwesend oder vertreten ist. Beschlüsse der Geschäftsführung werden mit einfacher Stimmenmehrheit der auf der jeweiligen Sitzung anwesenden oder vertretenen Geschäftsführer gefasst. Bei Stimmengleichheit hat der Vorsitzende die ausschlaggebende Stimme.

Einstimmige Beschlüsse der Geschäftsführung können auch in Form von Umlaufbeschlüssen gefasst werden, wenn die Zustimmung schriftlich, durch Fax, E-Mail oder ein vergleichbares Kommunikationsmittel abgegeben wird. Die Gesamtheit der Unterlagen bildet das Protokoll, das dem Nachweis der Beschlussfassung dient.

Art. 12. Die Protokolle jeder Sitzung der Geschäftsführung werden vom Vorsitzenden oder in seiner Abwesenheit vom stellvertretenden Vorsitzenden oder von zwei Geschäftsführern unterzeichnet. Kopien oder Auszüge der Protokolle, die in Gerichtsverfahren oder anderweitig vorgelegt werden können, werden vom Vorsitzenden oder von zwei Geschäftsführern oder von einer durch den Rat der Geschäftsführer zu diesem Zweck bestellten Person unterzeichnet.

Art. 13. Der Tod oder der Rücktritt eines Geschäftsführers, aus welchen Gründen auch immer, bewirkt nicht die Auflösung der Gesellschaft.

Art. 14. Die Geschäftsführer haften nicht persönlich aufgrund der Ausübung ihrer Funktion für die von ihnen im Namen der Gesellschaft ordnungsgemäß eingegangenen Verpflichtungen. Sie sind nur bestellte Vertreter der Gesellschaft und als solche ausschließlich für die ordnungsgemäße Ausübung ihres Mandats verantwortlich.

Art. 15. Der Geschäftsführer oder im Falle einer Mehrzahl von Geschäftsführern der Rat der Geschäftsführer kann entscheiden, Abschlagsdividenden auf der Basis eines von dem oder den Geschäftsführer(n) erstellten vorläufigen Abschlusses auszuzahlen, aus dem hervorgeht, dass ausreichende Finanzmittel zur Ausschüttung vorhanden sind, wobei die auszuschüttenden Finanzmittel nicht die Summe der erzielten Gewinne seit dem Ende des letzten Geschäftsjahres, erhöht um den Gewinnvortrag und die ausschüttbaren Rücklagen, jedoch abzüglich des Verlustvortrages und der Summen, die aufgrund einer gesetzlichen oder einer satzungsmäßigen Verpflichtung den Rücklagen zuzuschreiben sind, überschreiten dürfen.

D. Beaufsichtigung der Gesellschaft

Art. 16. Die Geschäfte der Gesellschaft können der Beaufsichtigung durch einen oder mehrere satzungsgemäße Rechnungsprüfer unterstellt sein, die nicht Gesellschafter der Gesellschaft sein müssen. Die Hauptversammlung kann einen oder mehrere Rechnungsprüfer ernennen und ihre Amtszeit festlegen. Sofern die Gesellschaft mehr als fünfundzwanzig (25) Gesellschafter hat, muss die Hauptversammlung einen oder mehrere satzungsgemäße Rechnungsprüfer ernennen.

Falls die Gesellschaft zwei der drei in Artikel 35 des Gesetzes vom 19. Dezember 2002 über das Handels- und Gesellschaftsregister und die Buchhaltung und den Jahresabschluss von Gesellschaften bestimmten Kriterien innerhalb des in Artikel 36 desselben Gesetzes genannten Zeitraumes überschreitet, wird das Amt des satzungsgemäßen Rechnungsprüfers abgeschafft und ein oder mehrere unabhängige Rechnungsprüfer (réviseur d'entreprise) unter den Mitgliedern des Institut des Réviseurs d'Entreprises durch die Hauptversammlung der Gesellschafter gewählt, welche auch die Anzahl sowie deren Amtszeit festlegen.

E. Entscheidungen des Alleinigen Gesellschafters - Hauptversammlungen der Gesellschafter

Art. 17. Jeder Gesellschafter kann unabhängig von der Anzahl seiner Anteile an gemeinschaftlichen Entscheidungen teilnehmen. Jeder Gesellschafter hat so viele Stimmen, wie er Gesellschaftsanteile hält oder vertritt.

Art. 18. Die Hauptversammlung der Gesellschafter hat die durch Gesetz und diese Satzung verliehenen Befugnisse. Sofern die vorliegende Satzung keine größere Mehrheit vorschreibt, werden gemeinsame Beschlüsse nur wirksam gefasst, soweit sie von Gesellschaftern, die mehr als die Hälfte des Gesellschaftskapitals vertreten, verabschiedet werden.

Die Änderung der Nationalität der Gesellschaft bedarf der Einstimmigkeit. Jede andere Änderung der Satzung bedarf der Zustimmung einer Mehrheit von Gesellschaftern, welche zumindest drei Viertel des Gesellschaftskapitals vertreten.

Art. 19. Im Falle eines Alleingesellschafters übt dieser die der Hauptversammlung der Gesellschafter gemäß Abschnitt XII des Gesetzes über Handelsgesellschaften verliehenen Befugnisse aus. In diesem Fall ist jede Bezugnahme auf die „Hauptversammlung der Gesellschafter“ je nach Zusammenhang und soweit anwendbar als eine Bezugnahme auf den Alleingesellschafter zu verstehen und die der Hauptversammlung der Gesellschafter verliehenen Befugnisse werden von dem Alleingesellschafter ausgeübt.

F. Geschäftsjahr - Konten - Ausschüttung von Gewinnen

Art. 20. Das Geschäftsjahr der Gesellschaft beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember des Jahres.

Art. 21. Am 31. Dezember eines jeden Jahres werden die Konten abgeschlossen und der Geschäftsführer oder der Rat der Geschäftsführer erstellt eine Bestandsaufnahme, die Angaben des Wertes des Vermögens und der Verbindlich-

keiten der Gesellschaft enthält. Jeder Gesellschafter kann am Gesellschaftssitz Einsicht in diese Bestandsaufnahme und die Bilanz nehmen.

Art. 22. Fünf Prozent (5%) des Nettogewinns werden der gesetzlichen Rücklage zugeführt, bis diese Rücklage zehn Prozent (10%) des Gesellschaftskapitals beträgt. Der verbleibende Betrag steht den Gesellschaftern zur freien Verfügung.

G. Gesellschaftsauflösung - Liquidation

Art. 23. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird diese von einem oder mehreren von der Hauptversammlung der Gesellschafter ernannten Abwicklern, welche keine Gesellschafter sein müssen, liquidiert. Die Hauptversammlung bestimmt ihre Befugnisse und Bezüge. Vorbehaltlich anderweitiger Bestimmungen haben die Abwickler die weitestgehenden Befugnisse im Hinblick auf die Realisierung der Vermögenswerte und die Begleichung der Verbindlichkeiten der Gesellschaft.

Der Überschuss, der aus der Realisierung der Vermögenswerte und der Begleichung der Verbindlichkeiten der Gesellschaft hervorgeht, wird unter den Gesellschaftern im Verhältnis zu den von ihnen gehaltenen Anteilen am Gesellschaftskapital aufgeteilt.

H. Schlussbestimmungen - Anwendbares Recht

Art. 24. Auf diese Satzung sollen die Gesetze Luxemburgs Anwendung finden, nach welchen sie errichtet und ausgelegt werden soll.

Alle nicht in dieser Satzung geregelten Punkte werden durch das Gesetz über Handelsgesellschaften, in seiner jeweils gültigen Fassung geregelt.

Zeichnung und Zahlung der Anteile

Die Anteile wurden wie folgt gezeichnet:

Voigt & Coll. GmbH, vorbenannt	<u>125 Anteile</u>
Gesamt:	125 Anteile

Der Ausgabebetrag aller gezeichneten Anteile wurde vollständig eingezahlt, so dass der Gesellschaft ein Betrag in Höhe von zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-) ab sofort zur Verfügung steht, was dem beurkundenden Notar nachgewiesen wurde.

Übergangsbestimmungen

Das erste Geschäftsjahr beginnt mit der Gründung der Gesellschaft und endet am 31. Dezember 2011.

Kosten

Die der Gesellschaft aufgrund ihrer Gründung entstandenen und von ihr zu tragenden Auslagen, Gebühren, Honorare oder Kosten jeglicher Art werden auf ca. tausendfünfhundert Euro (EUR 1.500,-) geschätzt.

Hauptversammlung der Gesellschafter

Der Gesellschafter, das gesamte gezeichnete Gesellschaftskapital vertretend, haben unmittelbar anschließend an die Gründung der Gesellschaft folgende Beschlüsse gefasst:

1. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in 4, rue Heinrich Heine, L-1720 Luxemburg.
2. Als Geschäftsführer der Gesellschaft werden bestellt auf unbestimmte Dauer:
 - Thomas Hopp, (Syndikus), geboren am 23. April 1976 in Köln, Deutschland, beruflich wohnhaft in Kaistrasse 18, 40221Düsseldorf, Deutschland;
 - Mario Warny (Geschäftsführer), geboren am 22 September 1973 in St. Vith, Belgien, beruflich wohnhaft in 21, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

Worüber diese notarielle Urkunde in Luxemburg zum eingangs erwähnten Datum aufgenommen wurde.

Der beurkundende Notar, der die englische Sprache beherrscht, bestätigt hiermit, dass die vorliegende Urkunde auf Verlangen der erschienenen Parteien in englischer Sprache mit nachfolgender deutscher Übersetzung aufgenommen wird; auf Verlangen der erschienenen Parteien und im Fall einer Abweichungen der englischen von der deutschen Fassung, kommt der englischen Fassung Vorrang zu.

Die vorstehende Niederschrift ist dem Vertreter der erschienen Parteien, welcher dem Notar mit Name, Vorname und Wohnsitz bekannt ist, verlesen worden und vom Notar zusammen mit diesem Vertreter der erschienen Parteien unterzeichnet worden.

Signé: H. Strelen et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 30 août 2010. Relation: LAC/2010/37994. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 septembre 2010.

Référence de publication: 2010118721/403.

(100134964) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2010.

Pepp2 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 1, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 112.497.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle qui s'est tenue en date du 14 juin 2010 que les actionnaires ont décidé à l'unanimité de réélire le commissaire aux comptes Bel Bond SA pour une période de six ans. Le mandat du commissaire aux comptes prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour PEPP2 SA

Signature

Administrateur

Référence de publication: 2010117944/14.

(100134343) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2010.

Pepp2 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 1, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 112.497.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2010117945/11.

(100134344) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2010.

Spica Adviser S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 32.000,00.

Siège social: L-9706 Clervaux, 2A/46, route d'Eselborn.

R.C.S. Luxembourg B 155.196.

STATUTES

In the year two thousand and ten, on the twenty-fifth of August.

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Mr Joseph Delrée, chartered accountant, born in Soheit Tinlot in Belgium le 7 avril 1952, residing 2A/46, route d'Eselborn, L-9706 Clervaux.

This appearing party has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of an "public limited company" (société anonyme), which is hereby incorporated.

Art. 1. There is hereby established a public limited company (société anonyme) in the form of a société anonyme, under the name of "SPICA ADVISER S.A." (the Company).

The Company is established for an undetermined period.

The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the general meeting of the shareholders of the Company adopted in the manner required for the amendment of these Articles.

The registered office of the Company is established in Luxembourg-City. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the board of directors.

Art. 2. The object of the Company is the economic counsel.

Furthermore, the object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg companies and foreign companies and all other forms of investments, the acquisition by purchase, subscription, or in any

other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures notes and other securities of any kind, as well as the management, control and development of such participations.

The Company may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises in Luxembourg and abroad and may render them every assistance whether by way of loans, guarantees or otherwise.

The Company may lend and borrow with or without interests in any form and proceed to the issuance of bonds and debentures.

The Company may carry out any other securities, financial, industrial or commercial activity, directly or indirectly connected with its objects and maintain a commercial establishment open to the public. It may also conduct all real estate transactions, such as buying, selling, development and management of real estate.

The Company may carry out its object directly or indirectly for itself or for the account of third parties, alone or in association, by making any operation which it deems useful for the attainment or development of its object or the object of corporations in which it has participations.

The Company may in general take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 3. The subscribed capital is set at thirty-two thousand euro (32,000.- EUR) consisting of one thousand two hundred and eighty (1,280) shares with a par value of twenty-five euro (25.- EUR) each.

The authorized capital is fixed at one hundred thousand euro (100,000.- EUR) consisting of four thousand (4,000) shares with a par value of twenty-five euro (25.- EUR) per share.

The authorized and the subscribed capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles, as prescribed in article 6 hereof.

Furthermore the board of directors is authorized, during a period of five years after the date of publication of these Articles, to increase from time to time the subscribed capital within the limits of the authorized capital. Such increased amount may be subscribed and issued with or without an issue premium, as the board of directors may from time to time determine. The board of directors is specially authorized to proceed to such issues without reserving to the then existing shareholders a preferential right to subscribe to the shares to be issued.

The board of directors may delegate to any duly authorized director or officer of the Company, or to any other duly authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital.

The Company may, to the extent and under terms permitted by law redeem its own shares.

Art. 4. The shares may be registered or bearer shares, at the option of the holder.

The Company will recognize only one holder per share. In case a share is held by more than one person, the Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as the sole owner in relation to the Company.

Art. 5. Shares shall be transferred by a written declaration of transfer registered in the register of the shareholders of the Company, such declaration of transfer to be executed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney. The Company may also accept as evidence of transfer other instruments of transfer satisfactory to the Company.

If at any time any shareholder desires to sell or transfer any of his shares, he shall first offer the said shares to the other shareholders at the net asset value at the date of application as certified by an independent accountant appointed by the Company and in proportion to the ratio of their shareholding. If, upon this first offer, any shareholder rejects the offer, or fails to accept it in full within one month, his rights shall pass to the accepting shareholders in proportion to the ratio of the shareholding achieved by the acceptance of the first offer. The shares not accepted within two months may be sold to a third person within further three months provided, however, that the party thus offering the shares to a third party shall first notify the other shareholders of the identity of the prospective purchaser and that, within fifteen days of such notification, the shareholders may exercise their right of purchasing the shares at the net asset value as specified above, and provided further that the party thus offering the shares must obtain the approval by the board of directors of the sale to such third party. The shareholders may consult to agree upon a manner of transfer other than that provided above.

Art. 6. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify all acts relating to the operations of the Company.

Art. 7. The annual general meeting of shareholders shall be held in Luxembourg at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting on the third Thursday of June at 16.00 p.m..

If such day is a legal holiday, the annual general meeting shall be held on the next following business day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgement of the board of directors, exceptional circumstances so require.

Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

The quorum and time required by law shall govern the notice for and conduct of the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

Each share is entitled to one vote, subject to the limitations imposed by law and by these Articles. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing or by cable, telegram, telex or telefax.

Except as otherwise required by law, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of the shareholders present and voting.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

An extraordinary general meeting convened to amend any provisions of the Articles shall not validly deliberate unless at least one half of the capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles.

If the first of these conditions is not satisfied, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by the Articles, by means of notices published twice, at fifteen days interval at least and fifteen days before the meeting in the Luxembourg Official Gazette, the Mémorial, and in two Luxembourg newspapers. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the capital represented. At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be carried by at least two-thirds of the votes of the shareholders present or represented.

However, the nationality of the Company may be changed and the commitments of its shareholders may be increased only with the unanimous consent of the shareholders of the Company.

Any shareholder may participate in a meeting of the shareholders of the Company by conference call or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear and speak to each other and properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

If all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

Art. 8. The Company shall be managed by a board of directors composed of at least three members except where it has been established at a general meeting of shareholders that the Company has a single shareholder, the board of directors may be constituted by a sole member until the ordinary general meeting following the establishment of the existence of more than one shareholder. In that case, the sole member of the board of directors of the Company assumes all powers conferred by the Law to the board of directors. The members of the board of directors need not be shareholders of the Company. They shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

The directors shall be elected by the shareholders of the Company at the general meeting or as the case may be by a resolution of the sole shareholder of the Company. The shareholders of the Company or as the case may be the sole shareholder of the Company shall also determine the number of directors, their remuneration and the term of their office. A director may be removed with or without cause and/or replaced, at any time, by resolution adopted by the general meeting of shareholders of the Company or as the case may be by a resolution of the sole shareholder of the Company.

In the event of vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect, by a majority vote, a director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders of the Company or as the case may be until the next resolution of the sole shareholder of the Company.

Art. 9. The board of directors may choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vicechairman. It may also choose a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the general meeting of the shareholders.

The board of directors shall meet upon call by the chairman, or two directors, at the place and at the time indicated in the notice of meeting.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by cable, telegram, telex or telefax another director as his proxy.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least a majority of the directors is present or represented at a meeting of the board of directors. Decisions shall be taken by a majority of votes of the directors present or represented at such meeting.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the board of directors of the Company may also be passed by circular means in writing, provided such resolution is preceded by a deliberation between the directors. Such resolution shall consist of one or several documents containing the decisions and signed by each and every director (résolution circulaire). The date of such resolution shall be the date of the last signature.

Art. 10. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by the Luxembourg law dated August 10th, 1915 on

commercial companies (the “Companies Law 1915”) and by the Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.

The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such management and affairs, with prior consent of the general meeting of shareholders, to any member or members of the board, directors, managers or other officers who need not be shareholders of the company, under such terms and with such powers as the board shall determine. It may also confer all powers and special mandates to any persons who need not be directors, appoint and dismiss all officers and employees and fix their emoluments.

Art. 11. The Company shall be bound towards third parties by (i) the joint signatures of any two directors of the Company in all matters unless otherwise decided by the general meeting of the shareholders of the Company; or (ii) as the case may be, by the single signature of the single director; or (iii) the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been granted by the board of directors, but only within the limits of such power.

Insofar as daily management is concerned, the Company shall be legally bound towards third parties by the single signature of any person to whom daily management powers have been delegated.

Art. 12. The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditors, which may be shareholders or not. The general meeting of shareholders shall appoint the statutory auditors and shall determine their number, remuneration and term of office which may not exceed six years.

Art. 13. The accounting year of the Company shall begin on January 1st and shall terminate on December 31st of each year.

Art. 14. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company as stated in article 3 hereof or as increased or reduced from time to time as provided in article 3 hereof.

The general meeting of shareholders, upon recommendation of the board of directors, will determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of.

In the event of partly paid shares, dividends will be payable in proportion to the paid-in amount of such shares.

Interim dividends may be distributed by observing the terms and conditions foreseen by law.

Art. 15. In the event of dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the general meeting of shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

Art. 16. All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the Companies Law 1915.

Subscription and Payment

The one thousand two hundred and eighty (1,280) shares have all been subscribed by Mr Joseph Delrée, prenamed.

They have been paid up to the extent of 50% per cent, proof of such payments having been given to the undersigned notary, so that the amount of sixteen thousand euro (EUR 16,000.-) is as of now available to the Company.

Transitional provisions

1) The first financial year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall end on the last day of December 2010.

2) The First Annual General Meeting shall be held in 2011.

Expenses

The expenses, costs, fees or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand five hundred (EUR 1,500.-).

Resolutions

The above named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convened, have immediately proceeded to an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote.

1. The number of directors is fixed at one (1) and the number of the statutory auditors at one (1).

2. Is appointed as director:

- Mr Joseph Delrée, chartered accountant, born in Soheit Tinlot in Belgium on 7 April 1952, residing 2A/46, route d'Eselsborn, L-9706 Clervaux.

The mandate of the sole director shall expire immediately after the annual ordinary meeting of shareholders to be held in 2014.

2. To set at one (1) the number of statutory auditors and further resolves to appoint the following as statutory auditor:

Coficom Expertise Sàrl, route d'Eselborn, 2A/46, L-9706 Clervaux, inscribed in the RCS Lux under number B 122.580.

The mandate of the statutory auditor shall expire immediately after the annual ordinary meeting of shareholders to be held in 2014.

3. To fix the address of the registered office of the company at L-9706 Clervaux, 2A/46, route d'Eselborn.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that upon request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of any divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt-cinq août.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Joseph Delrée, expert comptable, né à Soheit Tinlot en Belgique le 7 avril 1952, demeurant à 2A/46, route d'Eselborn, L-9706 Clervaux.

Le comparant a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme unipersonnelle qu'il déclare constituer.

Art. 1^{er}. Il est formé une Société sous forme d'une société anonyme, sous la dénomination de "SPICA ADVISER S.A." (la Société).

La Société est constituée pour une durée indéterminée.

La Société peut être dissoute, à tout moment, par résolution de l'assemblée générale des actionnaires de la Société prise de la manière requise pour la modification des présents Statuts.

Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville. Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 2. La Société a pour objet le conseil économique.

La Société a aussi pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, l'administration, le contrôle et le développement de telles participations.

La Société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Luxembourg qu'à l'étranger et leur prêter concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La Société peut prêter ou emprunter sous toutes les formes, avec ou sans intérêts et procéder à l'émission d'obligations.

La Société peut réaliser toutes opérations mobilières, financières ou industrielles, commerciales, liées directement ou indirectement à son objet et avoir un établissement commercial ouvert au public. Elle pourra également faire toutes les opérations immobilières, telles que l'achat, la vente, l'exploitation et la gestion d'immeubles.

La Société pourra réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association, en effectuant toutes opérations de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente-deux mille euros (EUR 32.000,-) représenté par mille deux cent quatre-vingt (1.280) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, entièrement libérées.

Le capital autorisé est fixé à cent mille euros (EUR 100.000,-) représenté par quatre mille (4.000) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la Société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des Statuts, ainsi qu'il est précisé à l'article 6 ci-après.

En outre le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans à partir de la date des présents Statuts dans le Mémorial C, autorisé à augmenter en temps qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites, du capital autorisé même par des apports autres qu'en numéraire. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration en temps qu'il appartiendra. Le

conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation.

La Société peut racheter ses propres actions dans les termes et sous les conditions prévues par la loi.

Art. 4. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. S'il y a plusieurs propriétaires par action, la Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Art. 5. Le transfert des actions se fera par une déclaration écrite de transfert inscrite au registre des actionnaires de la Société, cette déclaration de transfert devant être datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par des personnes détenant les pouvoirs de représentation nécessaires pour agir à cet effet. La Société pourra également accepter comme preuve de transfert d'actions, d'autres instruments de transfert jugés suffisants par la Société.

Lorsqu'un actionnaire désire vendre ou transférer tout ou partie de ses actions, il devra les offrir en premier lieu aux autres actionnaires à la valeur d'inventaire au jour de son offre, cette valeur étant à certifier par un expert-comptable à désigner par la société et l'offre étant à faire en proportion des participants de ces autres actionnaires. Au cas où un ou plusieurs actionnaires n'acceptent pas cette première offre ou omettent de l'accepter dans le délai d'un mois, leurs droits passent aux actionnaires qui l'ont acceptée en proportion de leurs participations telles qu'elles résultent de leur acceptation de la première offre. Les actions qui n'auront pas été acceptées dans un délai de deux mois pourront être vendues à des tiers dans le délai subséquent de trois mois étant entendu toutefois que l'actionnaire offrant devra d'abord notifier aux autres actionnaires l'identité de l'éventuel acquéreur et que dans la quinzaine de cette notification, les actionnaires pourront exercer leur droit de préférence à la valeur d'inventaire selon les termes spécifiés ci avant; étant en outre entendu que l'actionnaire offrant devra obtenir l'approbation par le conseil d'administration de la vente audit tiers acquéreur. Les actionnaires pourront se concerter et s'entendre sur des conditions de transfert autres que celles définies ci-dessus.

Art. 6. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

Art. 7. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra à Luxembourg, au siège social de la Société, ou à tout autre endroit à Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, le troisième jeudi du mois de juin à 16.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit. L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger, si le conseil d'administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Les autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieu spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix, sauf toutefois les restrictions imposées par la loi et par les présents Statuts. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou télécopie une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des actionnaires présents et votants.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée aux fins de modifier les Statuts dans toutes ses dispositions ne pourra valablement délibérer que si la moitié au moins du capital est représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées.

Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une nouvelle assemblée des actionnaires peut être convoquée, dans les formes statutaires, par des annonces insérées deux fois, à quinze jours d'intervalle au moins et quinze jours avant l'assemblée dans le Mémorial et dans deux journaux de Luxembourg. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée des actionnaires délibère valablement quelle que soit la portion du capital représentée. Dans les deux assemblées des actionnaires, les résolutions pour être valables devront réunir les deux tiers au moins des voix des actionnaires présents ou représentés.

Néanmoins, le changement de nationalité de la Société et l'augmentation des engagements des actionnaires ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des actionnaires de la Société.

Tout actionnaire peut participer aux assemblées générales des actionnaires de la Société par conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion

peuvent s'entendre, se parler et délibérer dûment. Dans ce cas, le ou les actionnaires concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation ni publication préalables.

Art. 8. La Société sera administrée par un conseil d'administration comprenant au moins trois membres, à moins qu'il ait été établie durant une assemblée générale des actionnaires de la Société que la Société a un actionnaire unique, auquel cas le conseil d'administration pourra comprendre un membre unique jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui suivra l'établissement de l'existence de plus d'un actionnaire. Dans ce cas, l'administrateur unique de la Société assumera tous les pouvoirs conférés par la Loi au conseil d'administration. Les membres du conseil d'administration ne seront pas nécessairement actionnaires de la Société. Les administrateurs seront élus pour un terme ne pouvant excéder six ans et ils seront rééligibles.

Les administrateurs seront élus par les actionnaires lors de l'assemblée générale des actionnaires de la Société ou le cas échéant par décision du seul actionnaire de la Société. Les actionnaires de la Société ou le cas échéant le seul actionnaire de la Société déterminera (ont) également le nombre d'administrateurs, leur rémunération et la durée de leur mandat. Un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires de la Société ou le cas échéant par décision du seul actionnaire de la Société.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de démission ou toute autre cause, les administrateurs restants pourront élire, à la majorité des votes, un administrateur pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires de la Société ou le cas échéant jusqu'à la prochaine décision du seul actionnaire de la Société.

Art. 9. Le conseil d'administration peut choisir en son sein un président et un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre administrateur comme son mandataire.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de parité de voix, la voix du président sera prépondérante.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du conseil d'administration de la Société peut également être prise par voie circulaire pourvu qu'elle soit précédée par une délibération entre administrateurs. Une telle résolution doit consister en un seul ou plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du conseil d'administration de la Société (résolution circulaire). La date d'une telle décision sera la date de la dernière signature.

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi de 1915) ou que les Statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la Société et à la représentation de la Société pour la conduite des affaires, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le conseil déterminera. La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale. Il pourra également conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toutes personnes qui n'ont pas besoin d'être administrateurs, nommer et révoquer tous fondés de pouvoirs et employés, et fixer leurs émoluments.

Art. 11. La Société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par (i) la signature conjointe de deux administrateurs de la Société à moins qu'il n'en ait été décidé autrement par l'assemblée générale des actionnaires de la Société; ou (ii) le cas échéant, par la signature unique de l'administrateur unique; ou (iii) les signatures conjointes ou uniques de toute autre personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration de la Société et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

En ce qui concerne la gestion journalière, la Société sera légalement engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle de toute personne à qui la gestion journalière aura été déléguée.

Art. 12. Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaires. L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leur rémunération et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six années. Ils sont rééligibles.

Art. 13. L'exercice social de la Société commencera le 1^{er} janvier et se terminera le 31 décembre de chaque année.

Art. 14. Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra le dixième du capital social.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Dans le cas d'actions partiellement libérées, des dividendes seront payables proportionnellement au montant libéré de ces actions.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la loi.

Art. 15. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 16. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi de 1915 et aux lois modificatives.

Souscription et Libération

Les mille deux cent quatre-vingt (1.280) actions ont toutes été souscrites par Monsieur Joseph Delrée, préqualifié.

Elles ont été libérées en espèces à concurrence de 50% pour cent, de sorte que la somme de seize mille euros (EUR 16.000,-) se trouve à l'entière disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire soussigné, qui le constate expressément.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence à la date de constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2010.
- 2) L'assemblée générale annuelle se tiendra pour la première fois en 2011.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Résolutions

Les comparants ci-avant désignés, représentant l'intégralité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que cette assemblée était régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à un (1) et celui des commissaires aux comptes à un (1).

A été appelé aux fonctions d'administrateur:

Monsieur Joseph Delrée, expert comptable, né à Soheit Tinlot en Belgique le 7 avril 1952, demeurant à 2A/46, route d'Eselborn, L-9706 Clervaux.

Le mandat de l'administrateur se terminera lors de l'assemblée générale annuelle devant être tenue en 2014.

2. De fixer à un (1) le nombre de commissaires aux comptes et de nommer comme commissaire aux comptes:

Coficom Expertise Sarl, route d'Eselborn, 2A/46, L-9706 Clervaux, inscrite au RCS Lux sous le numéro B 122.580.

Le mandat du commissaire aux comptes se termine lors de l'assemblée générale annuelle devant être tenue en 2014.

3. De fixer l'adresse du siège social de la Société à L-9706 Clervaux, 2A/46, route d'Eselborn.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du comparant les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une traduction française; à la requête de la même personne, en cas de divergence entre les textes anglais et français, la version française fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire.

Signé: J. Delrée et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 31 août 2010. LAC/2010/38099. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} septembre 2010.

Référence de publication: 2010117983/409.

(100134434) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2010.

Pharcom S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 53.424.

Le bilan au 31.12.2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} septembre 2010.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Référence de publication: 2010117946/12.

(100134457) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2010.

PharmaTech Services (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Capital social: USD 19.345.490,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 76.151.

EXTRAIT

En date du 13 août 2010, les administrateurs ont pris la résolution suivante:

- Le siège social de la société est transféré du «12 Rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg» au «15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg».

Luxembourg, le 1^{er} septembre 2010.

Pour extrait conforme.

Référence de publication: 2010117947/14.

(100134520) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2010.

Planigo S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 145.774.

Le contrat de domiciliation signé entre la société AGIR Luxembourg S.A., société anonyme avec siège social à Luxembourg au 16 avenue de la Porte Neuve L-2227 Luxembourg et la société PLANIGO S.A., n° RCS Luxembourg B 145.774, en date du 30 avril 2009, a été dénoncé avec effet à la date de publication de la présente dénonciation.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

AGIR Luxembourg S.A.

Signature

Référence de publication: 2010117949/12.

(100134514) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2010.

Polskilux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 60.307.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour POLSKILUX S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010117950/11.

(100134371) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2010.

Amaranth (Luxembourg) S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 109.776.

Suite à un changement d'adresse de LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., Société anonyme constituée sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 37974, Gérant de la Société, il y a lieu de modifier les données de celui-ci comme suit: LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A. a dorénavant son siège social au 20, Rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 août 2010.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Signatures

Gérant

Référence de publication: 2010118027/17.

(100132847) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2010.

PQ Luxco Investors S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 1.569.600,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 140.212.

Par résolutions prises en date du 16 août 2010, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. acceptation de la démission de Marlène Metgé, avec adresse professionnelle au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, de son mandat de gérant avec effet au 26 juillet 2010

2. nomination de Jens Höllermann avec adresse professionnelle au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, au mandat de gérant avec effet au 27 juillet 2010 et pour une durée indéterminée

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 août 2010.

Référence de publication: 2010117951/15.

(100134077) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2010.

PQ/HDS Luxco Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 1.557.000,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 139.653.

Par résolutions prises en date du 16 août 2010, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. acceptation de la démission de Marlène Metgé, avec adresse professionnelle au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, de son mandat de gérant avec effet au 26 juillet 2010

2. nomination de Jens Höllermann avec adresse professionnelle au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, au mandat de gérant avec effet au 27 juillet 2010 et pour une durée indéterminée

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 août 2010.

Référence de publication: 2010117952/15.

(100134078) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2010.

Whitelabel II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 153.343.

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires, tenue en date du 3 septembre 2010, a décidé d'accepter:

- la démission de Christophe Cahuzac en qualité de gérant A de la Société avec effet au 7 août 2010.

- La nomination avec effet au 7 août 2010 et pour une durée indéterminée, en qualité de gérant A de la Société, de:
* Nicole GÖTZ, née à Brackenheim (Allemagne) le 4 Juin 1968, et ayant son adresse professionnelle au 2, rue du Fossé,
L-1536 Luxembourg.

Le Conseil de Gérance sera, à partir du 7 août 2010, composé comme suit:

- Nicole GÖTZ, gérant A
- Maxime NINO, gérant A
- Michael FURTH, gérant A
- John VIOLA, gérant B
- Clive BODE, gérant B
- Pedro FERNANDES DAS NEVES, gérant B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société
Maxime Nino
Gérant

Référence de publication: 2010120276/24.

(100135387) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2010.

Primigenia S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 141.274.

Extrait de la résolution prise lors de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 15 juin 2010

Conformément aux dispositions de l'article 64 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, les Administrateurs proposent d'élire en leur sein un Président en la personne de Monsieur Christian FRANÇOIS. Ce dernier assumera cette fonction pendant la durée de son mandat qui viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2014.

Luxembourg le 15 juin 2010.

Ch. FRANCOIS / D. PIERRE

Administrateur et Président du Conseil d'Administration / Administrateur

Référence de publication: 2010117956/15.

(100134219) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2010.

Real Estate Developers S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 141.107.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010117963/9.

(100134015) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2010.

Ripiemo Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 35.630.

Conformément aux dispositions de l'article 64 (2) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, les Administrateurs élisent en leur sein un Président en la personne de Monsieur Ahcène BOULHAIS. Ce dernier assumera cette fonction pendant la durée de son mandat.

Luxembourg, le 13 août 2010.

Pour copie conforme

A. BOULHAIS / P. MESTDAGH

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010117964/14.

(100133991) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2010.

Rom11 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 128.827.

—
Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 05 mai 2010, les mandats des Administrateurs M. Jean BODONI, M. Gabor KACSOH et M. Guy KETTMANN ainsi que celui du Commissaire aux comptes AUDIT TRUST S.A., société anonyme, ont été renouvelés pour une durée d'un an, prenant fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2011.

Luxembourg, le 26 AOUT 2010.

Pour: ROM11 S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Cindy Szabo / Mireille Wagner

Référence de publication: 2010118090/16.

(100132798) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2010.

RP Rushmore S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 137.193.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010117966/9.

(100134016) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2010.

Surf & Turf S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 693.300,00.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 154.171.

AUSZUG

Es folgt aus den Beschlüssen der Geschäftsführer der Gesellschaft vom 19. Juli 2010, dass Herr Christian Niggel, wohnhaft in 30, rue de la Gare, L-8471 Eischen, geboren am 7. September 1960 in Esch-sur-Alzette, Großherzogtum Luxemburg, für einen Zeitraum von 3 Jahren mit der täglichen Geschäftsführung der Gesellschaft beauftragt wird und demnach berechtigt ist, die Gesellschaft für das laufende Tagesgeschäft durch seine alleinige Unterschrift zu vertreten.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, 19. August 2010.

Référence de publication: 2010117971/15.

(100134545) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2010.

Schlumberger Europa, Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 33.643.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SCHLUMBERGER EUROPA

Signature

Référence de publication: 2010117973/11.

(100134227) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2010.

REOF II Kali S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 98.400,00.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 129.371.

EXTRAIT

Mention rectificative suivant publication du 10 décembre 2009 sous numéro L090189587.05

En date du 7 octobre 2009, l'associé unique de la société REOF II Kali S.à r.l. a décidé de nommer des gérants pour une période prenant fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2010.

Lors de la publication, une faute d'orthographe dans un nom est apparue.

Le nom du gérant nommé doit être rectifié comme suit:

- Monsieur Eric Stampfli, né à Nice (France) le 1^{er} octobre 1945, demeurant professionnellement au Cœur Défense, Tour B, 100 Esplanade du Général de Gaulle, 92932 Paris la Défense Cedex (France)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour REOF II Kali S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2010118099/19.

(100132776) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2010.

SN Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 1.016.300,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 145.651.

Par résolutions prises en date du 16 août 2010, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. acceptation de la démission de Marlène Metgé, avec adresse professionnelle au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, de son mandat de gérant avec effet au 26 juillet 2010

2. nomination de Jens Höllermann avec adresse professionnelle au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, au mandat de gérant avec effet au 27 juillet 2010 et pour une durée indéterminée

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 août 2010.

Référence de publication: 2010117979/15.

(100134079) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2010.**Schlumberger Europa, Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 33.643.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SCHLUMBERGER EUROPA

Signature

Référence de publication: 2010117974/11.

(100134228) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2010.**Schoenfels Development S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 144.420.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 août 2010.

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Signatures

Référence de publication: 2010117975/12.

(100134152) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2010.

Cafina, Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 50.317.

L'an deux mil dix, le vingt-trois août.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "CAFINA S.A.", avec siège social à L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 50317,

constituée suivant acte reçu par Maître Marc ELTER, alors notaire de résidence à Luxembourg en date du 1^{er} février 1995, publié au Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 263 du 15 juin 1995,

modifié à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant, notaire de résidence à Luxembourg en date du 28 avril 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1549 du 24 juin 2008.

L'assemblée est ouverte à 10.00 heures sous la présidence de Monsieur Paul WEILER, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg

qui désigne comme secrétaire Madame Nadine GLOESENER, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Alain SOUGNEZ, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1.- Augmentation du capital social de la société pour le porter de son montant actuel de un million deux cent quatre vingt seize mille deux cent cinquante euros (EUR 1.296.250,-) à trois millions deux cent mille deux cent cinquante euros (EUR 3.200.250,-) sans création d'actions nouvelles.

2.- Libération.

3.- Modification de l'article 5 des statuts.

4.- Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du Jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social d'un montant de 1.904.000 EUR (un million neuf cent quatre mille euros) pour le porter de son montant actuel de 1.296.250 EUR (un million deux cent quatre vingt seize mille deux cent cinquante euros) à 3.200.250 EUR (trois millions deux cent mille deux cent cinquante euros) sans création d'actions nouvelles, libéré par un apport en espèces.

104495

Libération

La libération a eu lieu moyennant un apport en numéraire avec participation proportionnelle de la part des actionnaires de 1.904.000 EUR (un million neuf cent quatre mille euros), ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le confirme.

Deuxième résolution

Suite à la résolution précédente le premier alinéa de l'article 5 des statuts est modifié pour avoir la teneur suivante:

"Art. 5. Le capital social est fixé à 3.200.250 (trois millions deux cent mille deux cent cinquante euros), représenté par quatre vingt cinq mille (85.000) actions d'une valeur nominale de trente sept euros soixante cinq (EUR 37,65) chacune."
Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 10.30 heures.

Déclaration

Le(s) actionnaire(s) déclare(nt), en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le(s) bénéficiaire(s) réel(s) de la société faisant l'objet des présentes et certifient que les fonds/biens/droits servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code pénal et 8-1 de la loi du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-5 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Frais.

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société à environ 2.200,- EUR.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P.WEILER, N. GLOESENER; A. SOUGNEZ; P.DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 25 août 2010. Relation: LAC/2010/37422. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivré au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg

Luxembourg, le 2 septembre 2010.

Référence de publication: 2010118475/76.

(100135166) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2010.

Shaftesbury (Luxembourg) Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 23, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 141.734.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010117978/10.

(100134359) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2010.

Euroblick Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 38.379.

—
EXTRAIT

La Cour d'Appel de et à Luxembourg, quatrième chambre, siégeant en matière commerciale a rendu un arrêt en date du 7 juillet 2010 dont le dispositif est le suivant:

la Cour d'appel, quatrième chambre, siégeant en matière commerciale, statuant contradictoirement à l'égard de la société EUROBLICK HOLDING S.A., de Bo MIKAELSSON, de Erik Markus RING et de Alain DEHEM, et par défaut à l'égard d'Adriaan SCHRIKKER, sur rapport du magistrat de la mise en état,

déclare l'appel principal et les appels incidents recevables;

déclare l'appel incident de Bo MIKAELSSON et de Erik Markus RING partiellement fondé;

déclare l'appel incident d'Alain DEHEM non fondé;

déclare l'appel principal fondé;

réformant:

- déclare irrecevable la demande en tant qu'introduite par Anders THOR et Hans Göran JANSSON,
- déclare la demande des autres appelants fondée;
- déclare nulle l'assemblée générale du 8 février 1999 et les résolutions y prises;
- constate que la société EUROBLICK HOLDING S.A. ne se trouve pas en liquidation en vertu de l'assemblée générale du 8 février 1999;
- enjoint au représentant de la société EUROBLICK HOLDING S.A. de reconvoquer une assemblée générale ayant le même ordre du jour que l'assemblée générale du 8 février 1999;
Confirme le jugement entrepris pour le surplus;
Déboute les parties de leurs demandes en obtention d'une indemnité de procédure pour l'instance d'appel;
déclare le présent arrêt commun à la société EUROBLICK HOLDING S.A.;

condamne la société EUROBLICK HOLDING S.A. aux frais et dépens de l'instance d'appel et en ordonne la distraction au profit de Maître Gérard SCHANK, avocat à la Cour concluant que la demande, affirmant avoir fait l'avance des frais et dépens;

dit que le dispositif du présent arrêt fera l'objet d'une publication dans le Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations et ce aux frais de la société EUROBLICK HOLDING S.A..

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 août 2010.

Pour les appelants

Maître Charles DURO

Référence de publication: 2010118898/37.

(100135071) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2010.

Société de Financement pour les Transports, SOFITRA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 37.965.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juillet 2010.

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Signature

Référence de publication: 2010117980/12.

(100134153) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2010.

Sotim Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 134.111.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010117982/9.

(100134017) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2010.

Wickler Frères S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.

R.C.S. Luxembourg B 91.522.

Suite à une erreur matérielle, les statuts coordonnés rectifiés ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés, et remplacent les statuts coordonnés précédemment déposés en date du 16 juillet 2010 sous la référence L100105860.

Rambrouch, le 24 août 2010.

Référence de publication: 2010118011/11.

(100134328) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2010.
